

20

17

**RAPPORT SUR
LA SOLVABILITÉ
ET LA SITUATION
FINANCIÈRE**

GROUPE MATMUT

EXERCICE 2017



Matmut
GROUPE

SOMMAIRE

SYNTHÈSE

A. ACTIVITE ET RESULTATS

A.1	Activité.....	17
A.2	Résultats de souscription	26
A.3	Résultats des investissements.....	24
A.4	Résultats des autres activités	25

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

B.1	Informations générales sur le système de gouvernance	29
B.2	Exigences de compétence et honorabilité	38
B.3	Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité 39	
B.4	Système de contrôle interne	43
B.5	Fonction d'audit interne.....	47
B.6	Fonction actuarielle.....	49
B.7	Sous-traitance.....	51
B.8	Adéquation du système de gouvernance par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité de l'entreprise	53

C. PROFIL DE RISQUE

C.1	Risque de souscription	58
C.2	Risque de marché	60
C.3	Risque de crédit.....	61
C.4	Risque de liquidité	62
C.5	Risque opérationnel	63

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

D.1	Actifs.....	68
D.2	Provisions techniques.....	71
D.3	Autres passifs.....	75
D.4	Méthodes de valorisation alternatives.....	77

E. GESTION DU CAPITAL

E.1	Fonds propres.....	81
E.2	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	84
E.3	Utilisation du sous module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.....	86
E.4	Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....	87
E.5	Non respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis ...	88

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (ou SFCR), à destination du public, est établi en application :

- de la directive 2009/138/CE du parlement européen et du conseil du 25 novembre 2009,
- et des mesures d'exécution publiées sous forme de règlement délégué (UE) 2015/35 en date du 10 octobre 2014.

Ce rapport est annuel, et présente les informations visées aux articles 359 à 370 du règlement délégué pour les groupes d'assurance et respecte la structure prévue à son annexe 20.

Il porte sur l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Après avis du comité d'audit et des risques du 31 mai 2018, le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration de la **SGAM Groupe Matmut** en séance du 1^{er} juin 2018.

Il est communiqué à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et publié sur le site internet de la **Matmut** conformément à la réglementation.

Synthèse



Matmut
GROUPE

PREAMBULE

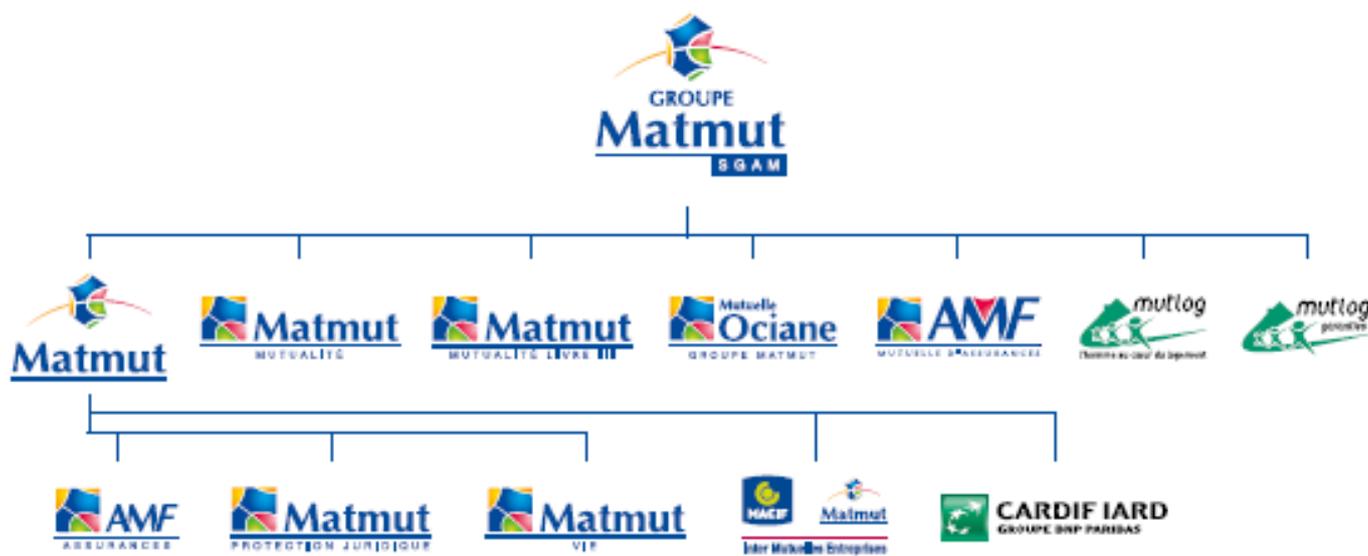
En cours d'année 2017, le *Groupe Matmut* a adapté son modèle organisationnel et s'est transformé en SGAM prudentielle à effet du 1^{er} janvier 2018 : la **SGAM Groupe Matmut** (« la SGAM »).

La **SGAM Groupe Matmut** regroupe aujourd'hui 6 affiliées : **Matmut SAM**¹, **Matmut Mutualité**, **Ociane Groupe Matmut**, **AMF SAM**, **Mutlog** et **Mutlog Garanties**.

Ces 6 affiliées sont présentes sur les activités d'assurance dommage, épargne, santé et assurance emprunteur.

La **SGAM** a pour mission :

- d'établir et gérer des relations financières fortes et durables entre ses entreprises affiliées,
- de définir les orientations stratégiques de la société,
- de mettre en place tous partenariats de développement commun, de contribuer à la recherche de synergies et de développer des projets de mutualisation en organisant la mise en commun d'investissements, des coûts et des moyens, ainsi que des financements y afférents,
- de développer toute action de nature à contribuer à l'amélioration de l'offre et des services rendus aux sociétaires, adhérents et assurés.



¹ **Matmut SAM** détient les filiales **Matmut Vie** à 98%, **Matmut Protection Juridique** à 96%, **Inter Mutuelles Entreprises** à 60%, **AMF Assurances** à 95% et 34% de **Cardif IARD**.

Rappel historique et périmètre des comptes combinés et prudentiels

La **SGAM Groupe Matmut** est issue de la SGAM Viana, SGAM non prudentielle créée en 2008 et à laquelle étaient déjà affiliées **AMF SAM** depuis sa création ainsi que **Ociane Groupe Matmut**, **Mutlog** et **Mutlog Garanties** depuis le 1^{er} janvier 2017.

A compter du 1er janvier 2018, la SGAM Viana a changé de dénomination et de statuts pour devenir la «**SGAM Groupe Matmut**» qui est désormais prudentielle au sens de la directive Solvabilité 2. L'ensemble des entreprises affiliées de la SGAM a approuvé les nouvelles conditions d'affiliation à la **SGAM Groupe Matmut**.

Dans ce contexte évolutif, le périmètre des comptes prudentiels s'est élargi entre 2016 et 2017 alors que celui des comptes combinés reste identique en vertu de l'article R345-1-1 du code des assurances, les entités **Mutlog**, **Mutlog Garanties** et **AMF SAM**, ayant une direction et des moyens distincts du **Groupe Matmut**.

Ainsi, ces 3 entités:

- sont exclues du périmètre des comptes S1 combinés en 2016 et 2017
- sont exclues du périmètre du *Groupe* prudentiel **Matmut** au 31 décembre 2016
- ont rejoint le périmètre prudentiel au 31 décembre 2017, date à laquelle l'ACPR et la réglementation considèrent la SGAM comme prudentielle.

En conséquence, en ce qui concerne l'exercice 2017, les comptes S1 certifiés par les commissaires aux comptes ne comprennent pas les entités Mutlog et AMF SAM alors que les comptes S2 les incluent.

Cependant, par souci de simplification et dans une vision prospective, le présent rapport rend compte des activités et résultats, de la gouvernance, du profil de risque, des méthodes de valorisation utilisées et de la gestion du capital **au titre de l'exercice 2017** sur le périmètre de la **SGAM Groupe Matmut** regroupant les 6 affiliées, quant bien même les comptes S1 sont certifiés sur un périmètre plus restreint et que la SGAM prudentielle n'est opérationnelle qu'au 1^{er} janvier 2018.

Enfin, dans ce rapport, il est invariablement utilisé les termes de « la **SGAM** », « la **SGAM Groupe Matmut** » ou bien encore « le *Groupe Matmut* » pour faciliter la lisibilité du rapport et éviter les redondances.

A. ACTIVITE ET RESULTATS

Acteur majeur sur le marché français, le *Groupe Matmut* assure aujourd'hui plus de 3,8 millions de sociétaires et compte en portefeuille plus de 7,0 millions de contrats.

Elle offre à tous - particuliers, professionnels, entreprises, associations - une gamme complète de produits d'assurance des biens et des personnes (auto, moto, habitation, bateau, chasse, responsabilités civiles, protection de la famille, santé, prévoyance, protection juridique, assistance) et de services financiers et d'épargne (crédits auto, crédit consommation, livret d'épargne, assurance-vie, assurance emprunteur...).

L'année 2017 est marquée par les éléments suivants :

- l'inclusion des entités **AMF SAM**, **Mutlog** et **Mutlog Garanties** dans le périmètre considéré par rapport à l'année précédente,
- une croissance du chiffre d'affaires de 4 % par rapport à 2016, supérieure à celle du marché. Le chiffre d'affaires s'élève à 2 088,6 millions d'euros,
- une légère hausse du sociétariat.
- un résultat net en forte progression.

L'année 2017 est également marquée par la signature d'un double projet de rapprochement :

- avec le groupe de protection sociale AG2R la Mondiale qui pourrait être effectif au 1er janvier 2019, sous réserve, à la date de rédaction du présent rapport, de l'accord des instances de gouvernance des deux groupes, après avis des instances représentatives du personnel, ainsi que des agréments des autorités compétentes.
- avec l'UMG Solimut dont l'adhésion à la **SGAM La Mondiale Matmut** est prévue à l'horizon 2020.

Le futur groupe prudentiel en résultant sera un acteur complet, présent dans tous les secteurs de l'assurance et s'affichant parmi les 10 plus grands acteurs français.

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

La 1^{ère} assemblée générale constituante et le premier bureau désignant le comité de direction de la **SGAM Groupe Matmut** ont eu lieu le 7 décembre 2017.

La SGAM est administrée par un conseil d'administration dont le président assume également la direction générale. Nicolas GOMART est président directeur général de la SGAM depuis le 1^{er} janvier 2018, date à laquelle il a succédé à Daniel HAVIS.

Le système de gouvernance repose sur une séparation claire des responsabilités. Il favorise les coopérations et garantit une gestion saine et prudente de l'ensemble des entreprises affiliées.

Le dispositif global de contrôle déployé au sein de la SGAM garantit une maîtrise et un pilotage efficace des risques auxquels elle est exposée. Il permet aux instances de gouvernance de disposer de manière régulière des informations nécessaires au pilotage et à la gestion des risques et des activités de la SGAM.

Les systèmes de gestion des risques, de contrôle interne, de conformité, d'audit interne et la fonction actuarielle contribuent notamment au dispositif global de contrôle.

Chacune des entreprises affiliées de la SGAM prend les engagements suivants en matière de gouvernance :

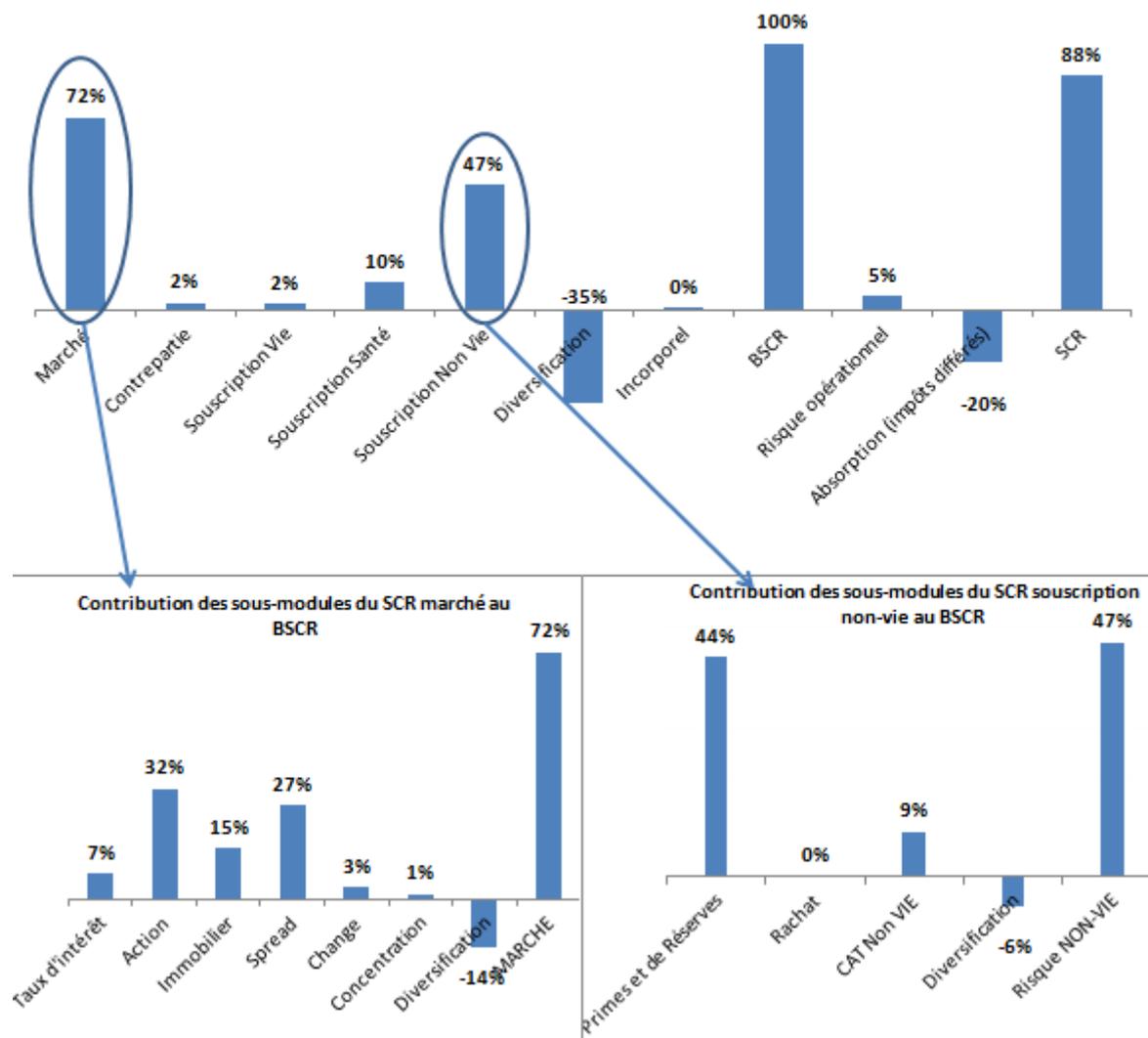
- nommer ses dirigeants effectifs après avoir recueilli l'avis consultatif de la SGAM,
- en fonction des modalités de représentation des fonctions clés définies au sein de la SGAM, nommer ses fonctions clés en s'assurant d'une cohérence d'ensemble,
- assumer la responsabilité de l'animation de la vie politique et mutualiste.

Le système de gouvernance de la SGAM est en adéquation avec son modèle économique, ses activités, et contribue à la mise en œuvre de sa stratégie.

L'ensemble de ces engagements prennent effet au 1^{er} janvier 2018.

C. PROFIL DE RISQUE

Décomposition du SCR du Groupe Matmut - contributions des modules au BSCR



Le Groupe évalue ses risques de souscription, de marché, de crédit et opérationnels conformément à la formule réglementaire standard, celle-ci lui permettant de capturer et de modéliser correctement l'ensemble de ses risques.

Le risque de marché est le plus important. A l'intérieur de ce risque, le portefeuille actions porte le poids le plus significatif du fait de la proportion des actifs soumis à ce risque dans le total des placements ainsi que par le niveau de choc appliqué sur ce type d'actifs.

Le poids du risque de souscription non vie (47%) est également significatif dans le SCR global avec notamment le risque de primes et réserves. Dans les provisions, la part significative est due aux

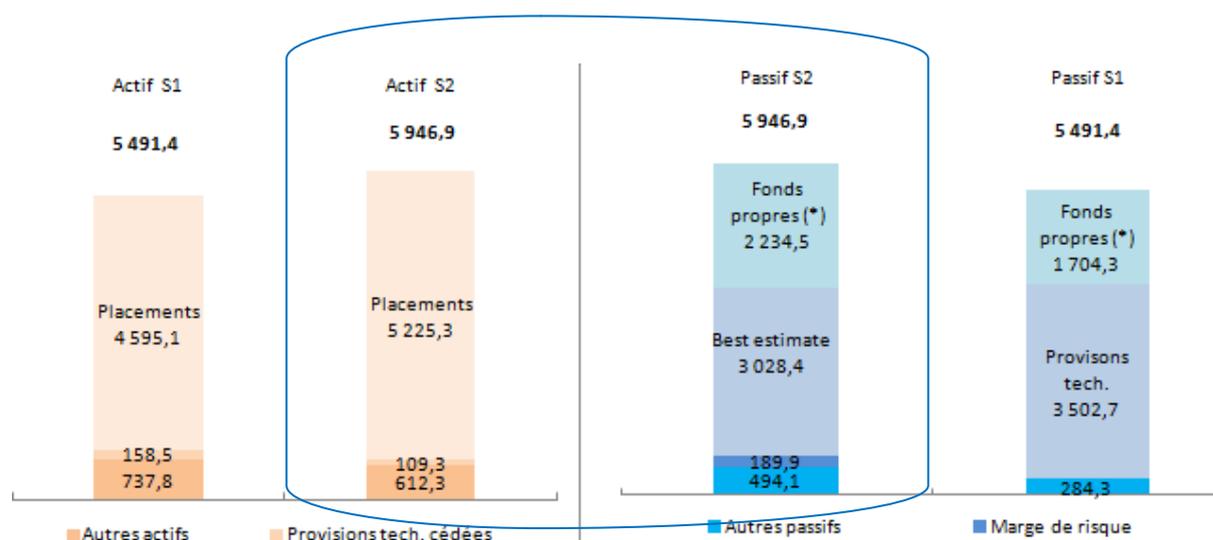
provisions de sinistres dont notamment celles du risque Automobile – en lien direct avec l'activité du *Groupe Matmut*.

Dans une moindre mesure, le risque de souscription comporte un risque de souscription « santé » (10 %) et, plus accessoirement, un risque de souscription « vie » (2%).

Le risque de contrepartie est mineur (2%).

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

Bilan prudentiel S2 (en M€)



(*) Fonds propres y compris passifs subordonnés et intérêts minoritaires

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers de chaque société du Groupe, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

Au 31 décembre 2017, les actifs sont composés de 84 % de placements et d'immobilier d'exploitation, de 3 % de provisions techniques cédées et d'actifs divers pour 13 %.

La **SGAM Groupe Matmut** n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation Solvabilité 2 (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions). Elle n'applique ni la correction pour volatilité, ni l'ajustement égalisateur. De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

E. GESTION DU CAPITAL

Ratio de solvabilité



(*) hors intérêts minoritaires non disponibles pour le groupe

La SGAM dispose très majoritairement de fonds propres de base de la plus grande qualité reconnue par la réglementation Solvabilité 2 (2 206,2 millions d'euros classés en « niveau 1 non restreint » et 10 millions d'euros correspondant au TSDI classés en « niveau 1 »). Ces fonds propres couvrent de manière satisfaisante les exigences réglementaires :

- Les fonds propres S2 s'élèvent à 2 234,5 millions d'euros dont 2 216,2 millions d'euros de fonds propres de base disponibles à la couverture des SCR et MCR, (la différence étant constituée des intérêts minoritaires non disponibles pour le Groupe),
- Ils sont supérieurs de 530,2 millions d'euros aux fonds propres S1, l'essentiel de l'écart provenant de l'évaluation en valeur de marché des placements dans le référentiel S2,
- Le SCR (capital de solvabilité requis) est en léger retrait et s'établit à 1 064,4 millions d'euros contre 1 076,6 millions d'euros en 2016 – à périmètre iso sur les 6 affiliées.
- Le MCR de la SGAM s'élève quant à lui à 356,2 millions d'euros.

Les fonds propres éligibles représentent :

- 2 fois le SCR soit un taux de couverture de 208 % ;
- plus de 6 fois le MCR soit un taux de couverture de 622 %.

A

Activité et Résultats



Matmut
GROUPE

A.1 Activité

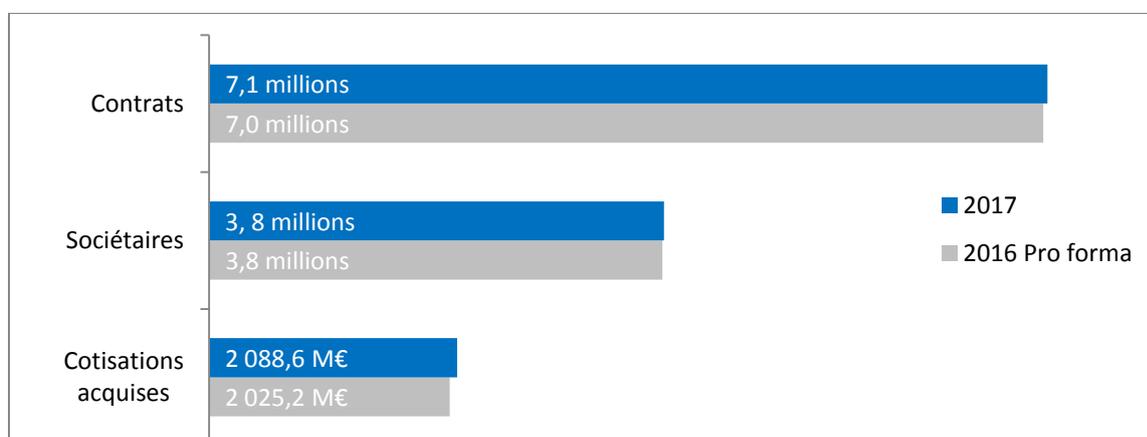
2017 est une bonne année pour le *Groupe Matmut* qui affiche un chiffre d'affaires global en hausse de plus de 4% à 2 088,6 millions d'euros. Le portefeuille progresse légèrement sous l'effet de la hausse des souscriptions (+ 34 761 contrats et + 12 942 sociétaires par rapport à l'année 2016).

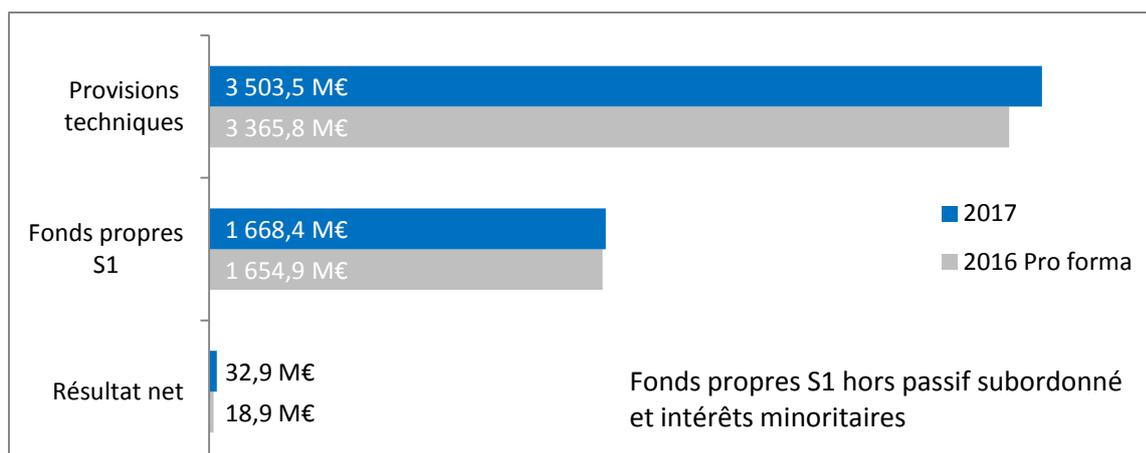
Les métiers IARD et santé sont les plus performants.

En IARD malgré le contexte concurrentiel, le chiffre d'affaires progresse de 4% expliquée pour moitié par une augmentation des volumes et pour l'autre par des évolutions tarifaires. Cela traduit une bonne activité tirée davantage par l'Automobile que par l'Habitation.

En santé, le chiffre d'affaires est en progression de 4%, grâce notamment à la partie individuelle, lié au bon positionnement tarifaire.

Cotisations acquises brutes en M€	2017 (6 affiliées)	2016 (3 affiliées)	2017 / 2016	2017 - 2016
Automobile	928,2	914,5	2%	13,7
Habitation	393,3	387,1	2%	6,2
Santé	308,3	295,0	4%	13,2
Vie	83,8	90,1	-7%	6,3
Autres contrats	375,1	317,3	18%	57,8
TOTAL	2 088,6	2 003,9	4%	84,7





Les informations concernant les filiales et les entreprises liées du Groupe sont présentées dans le tableau S.32.01.22 « Entreprises dans le périmètre du Groupe », annexé au présent rapport.

Les activités des filiales du Groupe sont décrites dans leurs rapports sur la solvabilité et la situation financière.

Transaction intra-groupe

Matmut Protection Juridique a émis 7,5 millions d'euros de Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI), souscrits en totalité par **Matmut SAM**. Cette transaction intra-groupe s'annule donc dans les comptes combinés de la **SGAM Groupe Matmut**.

Organisation du Groupe Matmut en groupe prudentiel à compter du 1^{er} janvier 2018

A l'occasion de son assemblée générale du 7 décembre 2017, la SGAM Viana a changé de dénomination sociale et de statuts et s'est transformée en SGAM prudentielle, au sens de la directive Solvabilité II, à effet du 1^{er} janvier 2018.

La **SGAM Groupe Matmut**, tête de groupe prudentiel, est garante de la cohérence du projet politique et stratégique du *Groupe Matmut* et a pour objet, en France et en tous pays :

- d'établir et gérer des relations financières fortes et durables entre ses entreprises affiliées,
- de définir les orientations stratégiques de la société,
- de mettre en place tous partenariats de développement commun, contribuer à la recherche de synergies et développer des projets de mutualisation en organisant la mise en commun d'investissements, des coûts et des moyens, ainsi que des financements y afférents,
- de développer toute action de nature à contribuer à l'amélioration de l'offre et des services rendus aux sociétaires, adhérents et assurés.

Un acteur de référence sur le marché de l'assurance

Avec plus de 3,8 millions de sociétaires et plus de 7,0 millions de contrats d'assurance gérés (au 31 décembre 2017), le *Groupe Matmut* est un acteur majeur sur le marché français de l'assurance. Au 31 décembre 2017, son chiffre d'affaires atteint 2 088,6 millions d'euros.

Elle offre aux particuliers, professionnels, entreprises, associations - une gamme complète de produits d'assurance des biens et des personnes (auto, moto, habitation, bateau, chasse, responsabilités, protection de la famille, santé, prévoyance, protection juridique, assistance) et de services financiers et d'épargne (crédits auto, crédit consommation, livret d'épargne, assurance-vie, assurance emprunteur...).

Les contrats distribués par chaque entité du Groupe sont à échéance annuelle avec tacite reconduction.

Le sociétariat du Groupe est essentiellement concentré dans la vallée de la Seine (axe Paris – Le Havre), en vallée du Rhône, dans le Sud Ouest et près du pourtour méditerranéen.

Une solidité financière

Le résultat net s'élève à 32,9 millions d'euros en très nette amélioration par rapport à l'exercice précédent, renforçant de ce fait les fonds propres. Le ratio de solvabilité s'établit à 208% traduisant une solidité affirmée.

La **SGAM Groupe Matmut** applique la formule standard pour le calcul de l'exigence réglementaire en capital sans recours à des mesures transitoires.

Activités principales des entités

L'activité principale du *Groupe Matmut* porte sur des opérations d'assurance IARD (majoritairement des contrats Automobile et Habitation), notamment à destination des particuliers, à travers les entités **Matmut SAM** et **AMF Assurances**.

Parmi ses autres activités, le *Groupe Matmut* propose également :

- des offres d'assurance IARD à destination des entreprises portées soit par **Matmut SAM** (offres destinées aux TPE / PME), soit par sa filiale **Inter Mutuelles Entreprises** (contrats sur mesure destinés à des entreprises de tailles plus importantes),
- des offres d'assurance santé destinées aux particuliers et aux entreprises (contrats collectifs) à travers la mutuelle **Ociane Groupe Matmut**,
- Des offres d'assurance Vie (épargne et prévoyance) portées par sa filiale **Matmut Vie**
- des offres d'assurance emprunteur portées par les mutuelles **Mutlog** et **Mutlog Garanties**

A travers ses différentes sociétés et contrats, le *Groupe Matmut* propose également des garanties de protection juridique, d'assistance ainsi que des garanties de dommages corporels (accidents de la vie, ...).

L'ensemble des opérations d'assurance réalisées par les entités du *Groupe Matmut* se situe sur le territoire français.

Contrôle du Groupe Matmut

En 2017, la **SGAM Groupe Matmut** est soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) située 61, rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09.

La **SGAM Groupe Matmut** a donné mandat pour la certification de ses comptes annuels :

À SEC BURETTE
9 rue Malatiré
76000 ROUEN

Au Cabinet MAZARS
Tour Exaltis
61 rue Henri Regnault
92075 PARIS LA DEFENSE Cedex

DES PARTENARIATS ET DES RAPPROCHEMENTS STRATEGIQUES

Des partenariats stratégiques ont été développés, afin de conforter les positions du Groupe et son avenir.

Le *Groupe Matmut* a noué un partenariat de long terme avec BNP Paribas. Un protocole d'accord, signé le 17 novembre 2016, prévoit la création d'une société d'assurance commune dont le lancement est prévu début 2018. La structure est détenue à 66 % par BNP Paribas Cardif, la filiale assurance du Groupe BNP Paribas, et à 34 % par le *Groupe Matmut*. L'offre proposée au lancement – Auto, Moto, Habitation et Assistance – est destinée à la clientèle (Banque de détail) des particuliers, professionnels et associations de BNP Paribas.

L'année 2017 est également marquée par la signature d'un double projet de rapprochement :

- avec le groupe de protection sociale AG2R la Mondiale qui pourrait être effectif au 1er janvier 2019, sous réserve, à la date de rédaction du présent rapport, de l'accord des instances de gouvernance des deux groupes, après avis des instances représentatives du personnel, ainsi que des agréments des autorités compétentes.
- avec l'UMG Solimut dont l'adhésion à la **SGAM La Mondiale Matmut** est prévue à l'horizon 2020.

Le futur groupe prudentiel en résultant sera un acteur complet, présent dans tous les secteurs de l'assurance et s'affichant parmi les 10 plus grands acteurs français.

POUR PROLONGER LA DYNAMIQUE, RELEVER LES DEFIS D'AUJOURD'HUI ET PROFITER DES OPPORTUNITES DE DEMAIN, LE GROUPE LANCE UN NOUVEAU PLAN STRATEGIQUE D'ENTREPRISE : # AMBITION MATMUT 2018-2020

Ambition Matmut 2016-2017 étant arrivé à son terme, un nouveau plan stratégique qui se décline en six grandes orientations prend le relai pour faire face aux enjeux majeurs :

- d'évolution de l'environnement,
- de consolidation de la performance du *Groupe Matmut*.

Les travaux liés à ce nouveau plan stratégique permettront de faire progresser le *Groupe Matmut* et de l'adapter au marché et à ses évolutions.

A.2 Résultats de souscription

ÉVÉNEMENTS AYANT EU UN EFFET SIGNIFICATIF SUR L'ACTIVITÉ ET / OU LES RÉSULTATS

Le contexte économique de taux durablement bas a une incidence directe sur les résultats du *Groupe Matmut* notamment sur le niveau de ses provisions techniques prenant en compte des taux d'actualisation en forte baisse ces dernières années.

La loi Hamon (faculté de résilier son contrat à tout moment) a également eu des impacts négatifs sur le portefeuille de contrats et sur le compte de résultat.

Par ailleurs, la réglementation prudentielle dite Solvabilité 2 a des effets sur la gestion des actifs financiers, du capital et impacte plus particulièrement le bilan.

RÉSULTAT DES PRINCIPALES ACTIVITÉS

Les résultats présentés ci-après sont ceux des activités « Automobile » et « Dommage aux Biens » des particuliers dans le cadre de contrats dits « Habitation ». Ces activités représentent 64 % du chiffre d'affaires et constituent en cela les lignes d'activité importantes du *Groupe Matmut*.

Ces résultats correspondent au cumul des entités *Matmut SAM* et *AMF Assurances* et concernent l'ensemble de la zone géographique couverte.

Les autres activités importantes que sont l'assurance santé, l'assurance vie, l'assurance emprunteur et les assurances pour les entreprises sont respectivement détaillées dans les rapports sur la solvabilité et la situation financière des entités *Ociane Groupe Matmut*, *Matmut Vie*, *AMF SAM*, *Mutlog*, *Mutlog Garanties* et *Inter Mutuelles Entreprises*.

<i>Groupe Matmut en M€</i>	Automobile	Habitation	Santé	Sous-total
Résultat technique 2017	- 114,1	51,8	16,8	- 45,5
Résultat technique 2016	- 125,4	49,0	10,6	- 65,8

Le résultat technique est en légère hausse par rapport à 2016 sur ces principales branches.

RÉSULTAT POUR L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS

en M€	2017		2016		2017 / 2016
	Groupe Matmut (6 affiliées)		Groupe Matmut (3 affiliées)		
Cotisations acquises	2 088,6		2 003,9		4%
Autres produits d'exploitation y/c financiers	218,9		205,8		6%
Charges des prestations d'assurance	-	1 764,5	-	1 723,5	2%
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	-	35,8	-	34,0	5%
Autres charges	-	443,9	-	428,6	4%
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	63,3		23,7		167%
RÉSULTAT NET DU GROUPE	32,9		17,6		87%

Le résultat augmente sensiblement (32,9 millions d'euros contre 17,6 millions d'euros ou 18,9 millions d'euros en 2016, à périmètre iso c'est-à-dire intégration pro forma des entités **AMF SAM**, **Mutlog** et **Mutlog Garanties**).

Les principaux facteurs d'évolution du résultat de l'exploitation courante sont :

- une progression de l'ordre de 4% des cotisations acquises,
- une sinistralité Automobile toujours en dégradation tant sur le matériel (augmentation des coûts moyens) qu'en corporel (fréquence et coût moyen),
- une sinistralité Habitation toujours marquée par des événements climatiques bien que moins importants, concernant les inondations, par rapport à l'année 2016,
- une baisse des frais généraux,
- un contexte financier plus favorable qu'en 2017, avec deux impacts :
 - le taux d'actualisation pris en compte dans le calcul des provisions stable contrairement à 2016 qui avait amené à une augmentation des dites provisions ;
 - un résultat financier en hausse.

A.3 Résultats des investissements

Les revenus financiers 2017 de la **SGAM Groupe Matmut** sont résumés et comparés aux éléments 2016 dans le tableau ci-dessous.

en M€	2017		2016 3 affiliées
	Groupe Matmut 6 affiliées	Groupe Matmut - Isopérimètre 2016 3 affiliées	
Résultat Financier	166	163	163

Le résultat financier s'établit à 166 millions d'euros, en hausse par rapport à 2016, et en lien avec l'évolution du périmètre qui intègre à présent les entités **Mutlog**, **Mutlog Garanties** et **AMF SAM**.

Retraité de cette évolution de périmètre, le résultat apparaît stable par rapport à 2016.

A.4 Résultats des autres activités

Il n'existe aucune source importante de revenus et de dépenses autre que les revenus et dépenses de souscription et d'investissement sur la période de référence.

B

Systeme de gouvernance

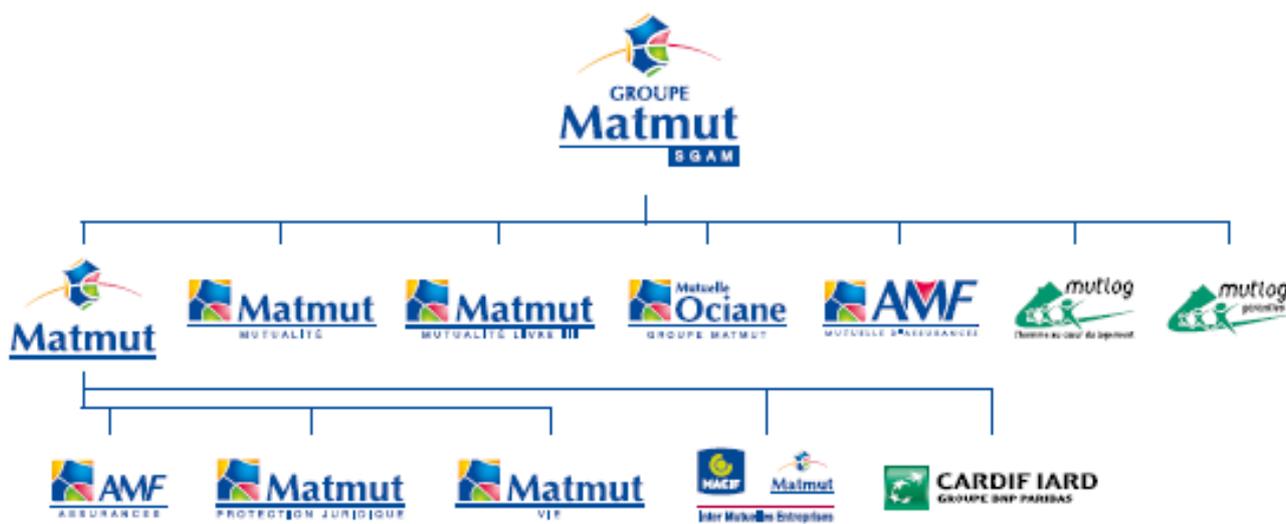


Matmut
GROUPE

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

CHANGEMENTS IMPORTANTS SURVENUS EN 2017

Groupe prudentiel à compter du 31 décembre 2017



Les statuts de la **SGAM Groupe Matmut** prennent effet au 1^{er} janvier 2018, date à laquelle la **SGAM** devient prudentielle, conformément à la décision de l'assemblée générale mixte du 7 décembre 2017.

La **SGAM Groupe Matmut** est une société de groupe d'assurance mutuelle au sens de l'article L.322-1-3 du Code des Assurances, et entreprise mère au sens de l'article L 356-1 5° b) dont les affiliées sont les entreprises suivantes : **Matmut SAM – Matmut Mutualité – Ociane Groupe Matmut – AMF SAM – Mutlog et Mutlog Garanties**.

Dans la mesure où la **SGAM Groupe Matmut** entretient des liens de solidarité financière importants et durables ne résultant pas de participations financières avec les entreprises qui lui sont affiliées, l'affiliation de ses membres est régie par des conventions d'affiliation.

Le système de gouvernance de la SGAM est mutualiste et permet une représentation proportionnelle transparente, effective et équilibrée des affiliées du Groupe. Deux critères sont pris en considération pour déterminer la représentativité : le portefeuille (nombre de sociétaires et d'adhérents) et les fonds propres des affiliées de la SGAM.

Le système de gouvernance du Groupe se caractérise principalement par :

- un statut mutualiste qui ne porte aucune contrainte de versement de dividendes et permet ainsi d'allouer le résultat aux fonds propres ou aux assurés,
- un système de gouvernance avec des présidents et des administrateurs issus essentiellement du monde de la mutualité,

- une intégration forte des activités et de la gouvernance dans une organisation commune de groupe à vision transversale.

Cette organisation a été mise en place afin de doter toutes les entités du Groupe d'un système de gouvernance sain et efficace.

La SGAM a la responsabilité de la définition et de la fixation des orientations stratégiques, de la coordination de la mise en œuvre des stratégies des affiliées ainsi que du pilotage et du contrôle du Groupe constitué, dans le respect des responsabilités et missions respectives de chaque structure.

Nicolas GOMART est président directeur général de la SGAM depuis le 1^{er} janvier 2018, date à laquelle il a succédé à Daniel HAVIS.

Le conseil d'administration de la **SGAM Groupe Matmut** a décidé de s'appuyer sur 2 comités spécialisés, le comité d'audit et des risques et le comité d'éthique et pratique mutualiste, dont les missions sont décrites dans le règlement intérieur de la SGAM.

Le comité d'audit et des risques est commun à toutes les entités à l'exception de **Mutlog, Mutlog Garanties** et **AMF SAM**.

Les entreprises affiliées à la SGAM ainsi que les filiales de la mutuelle **Matmut SAM** sont dotées de 4 fonctions clés communes et ont adopté des politiques écrites communes (excepté pour **AMF SAM – Mutlog** et **Mutlog Garanties** qui disposent de leurs propres responsables fonctions clés et politiques) conformément aux dispositions de la réglementation Solvabilité 2. Ces politiques font toutes l'objet d'une révision annuelle.

Filiales – Gouvernance et nominations

Pour l'optimisation du fonctionnement du Groupe, la gouvernance des filiales **AMF Assurances, Matmut Vie** et **Matmut Protection Juridique** a évolué en 2017.

La structure "conseil d'administration et direction générale" a remplacé l'organisation en "conseil de surveillance et directoire".

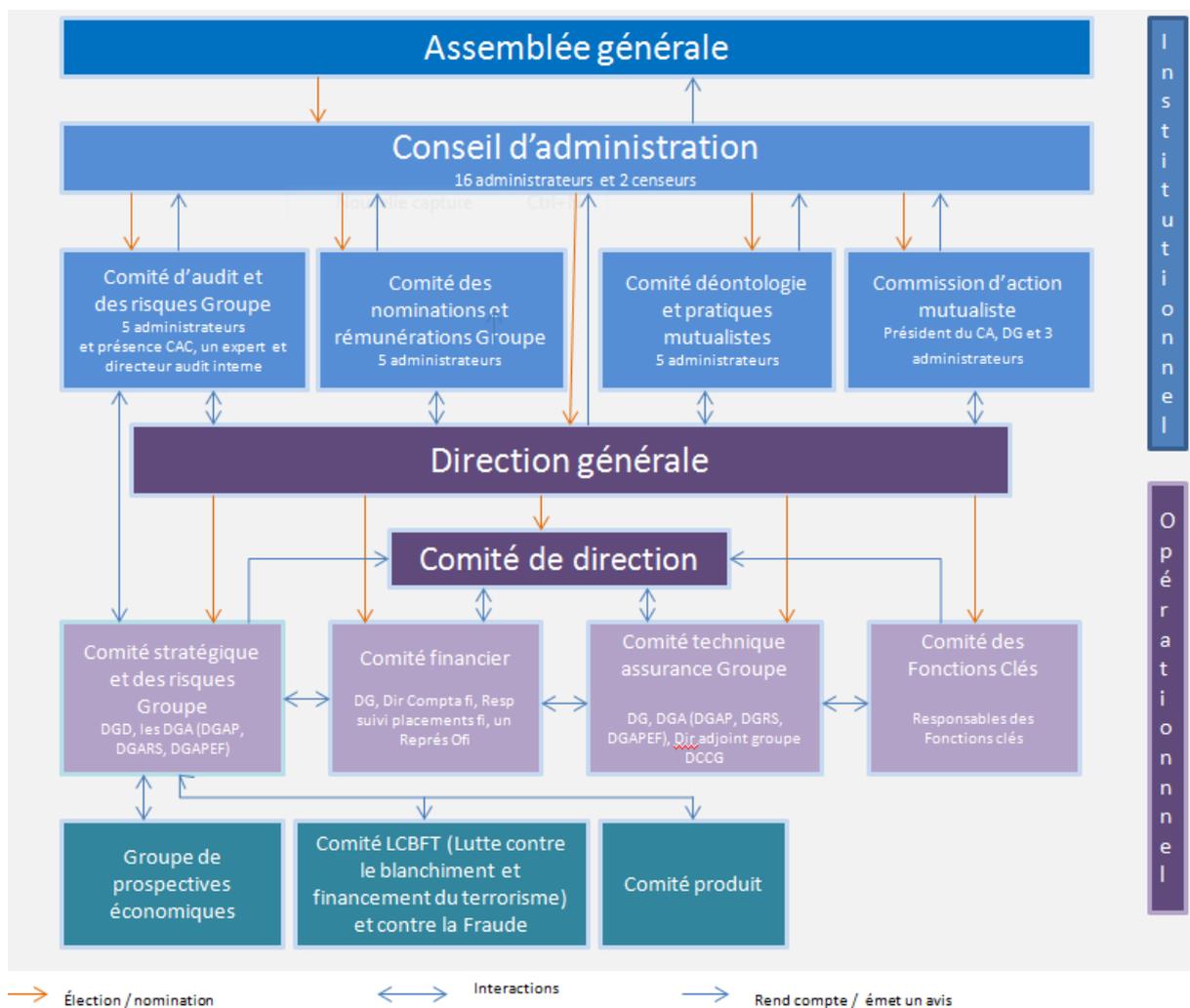
Cette modification traduit la confirmation de l'intégration de ces filiales dans le Groupe.

Les directeurs généraux des 3 filiales ont été nommés le 26 janvier 2017.

A compter du présent paragraphe, la partie B. « Système de Gouvernance » rend compte de la gouvernance du **Groupe Matmut** en place en 2017, qui a vocation à être transposée sur la **SGAM Groupe Matmut** en 2018. En 2017, la gouvernance était assurée par **Matmut SAM** en sa qualité de tête de groupe. La **SGAM Groupe Matmut** a repris ce rôle à compter du 1^{er} janvier 2018 en créant des instances spécifiques au 1^{er} janvier 2018.

Le **Groupe Matmut** appartient à la famille de l'économie sociale. Ce modèle fondé sur la solidarité, l'égalité et l'humanisme, permet à ses assurés d'être au cœur de sa gouvernance démocratique.

Les règles tenant à la gouvernance de **Matmut SAM** sont prévues dans ses statuts et son règlement Intérieur modifiés et approuvés en vertu d'une délibération de l'assemblée générale du 10 juin 2017.



Instances dirigeantes

La notion « **d'instances dirigeantes** » pour **Matmut SAM** correspond à la notion d'**AMSB** (organe d'administration de gestion ou de contrôle), c'est-à-dire principalement, à son conseil

d'administration et à sa direction générale, mais également aux comités spécialisés émanant de ces deux instances.

L'assemblée générale

Organe délibérant, l'assemblée générale de **Matmut SAM** se prononce sur l'activité, les comptes et les orientations stratégiques de la mutuelle après avoir pris connaissance des rapports des conseils d'administration (CA).

Elle statue sur tous les intérêts sociaux, procède au renouvellement des membres sortants du conseil d'administration et éventuellement des commissaires aux comptes.

Le conseil d'administration et ses comités spécialisés

Le conseil d'administration détermine les grandes orientations de l'activité de la société.

Il veille à la mise en œuvre des orientations fixées et contrôle la gestion de la direction. Il se saisit également de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent.

Il procède, en outre, aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et a notamment accès aux échanges de correspondance importants avec les autorités de contrôle.

Le conseil délibère annuellement sur les sujets suivants :

- les décisions stratégiques et leur suivi,
- l'analyse des principaux risques d'assurance (engagement maximum, risque de tarification, fixation des principes de réassurance, garanties à long terme, règles de provisionnement),
- les politiques écrites,
- l'identification des risques généraux autres que ceux relatifs à l'assurance,
- le suivi des résultats techniques,
- la définition et l'application des règles de contrôle interne et de gestion des risques,
- le suivi des filiales, de leur valorisation et de la situation consolidée,
- la validation des rapports narratifs (ORSA, RSR, SFCR, rapport actuariel).

Composition du conseil d'administration de Matmut SAM au 31 décembre 2017

B U R E A U	Président	
	Daniel HAVIS	Président de Matmut SAM et de Matmut Mutualité
	Vice-présidents	
	Etienne CANIARD	Président de la Fondation de l'avenir Président honoraire de la Fédération de la Mutualité Française
	André GEFFARD	Président de l'Union Territoriale Mutualité Île-de-France (UTMIF)
	Christian PY	Président de Visaudio

Secrétaire	
Jacques MOIGNARD	Administrateur de la Mutuelle Mudel Carel et de l'Union Territoriale 82
Administrateurs	
Valérie FOURNEYRON	Présidente de l'agence internationale des tests Antidopages
Véronique NICOLAS	Professeur d'Université, ancien doyen
Léonora TRÉHEL	Présidente de la Mutuelle Familiale Présidente de l'Union Régionale de la Mutualité Île-de-France
Pascale VION	Secrétaire Générale de la Mutualité Française PACA SSAM
Thierry BEAUDET	Président de la Fédération Nationale de la Mutualité Française
Gérard BOURRET	Ancien dirigeant d'OFI Asset Management
Jean-Marie CARRICANO	Vice-président de la Mutualité 64
Jean-Martin COHEN SOLAL	Délégué Général de la Fédération Nationale de la Mutualité Française
Nicolas GOMART	Directeur Général du <i>Groupe Matmut</i>
Stéphane JUNIQUE	Président d'Harmonie Mutuelle
Administrateurs élus par le personnel	
Caroline ROLLOT	Gestionnaire sinistres
Censeurs	
Mikel de REZOLA	Président de la Mutuelle Ociane <i>Groupe Matmut</i>
Armin PRÖFROCK	Ancien Délégué pour la France de Munich Ré
Christophe BOURRET	Directeur Général de BTW Investments

Le conseil d'administration s'appuie, dans l'exercice de ses missions, sur quatre comités spécialisés.

Le comité d'audit et des risques groupe

Composé de cinq administrateurs, il se réunit systématiquement en présence des commissaires aux comptes, d'un membre extérieur désigné par le conseil en qualité d'expert, et du directeur de la direction de l'Audit Interne.

Il se réunit 4 à 5 fois par an et a pour missions d'examiner la sincérité des comptes du Groupe, le respect des procédures internes, les contrôles et diligences effectués par les commissaires aux comptes ainsi que par la direction de l'Audit Interne.

Il s'assure de l'existence d'une procédure d'identification et de suivi des risques et examine régulièrement la cartographie des risques et les plans d'actions.

Il est chargé d'examiner les incidences potentielles des risques significatifs telles qu'estimées par la direction.

Il instruit, pour le conseil d'administration, les dossiers relevant de la gestion des risques pour le *Groupe Matmut* et est donc en lien direct avec le comité stratégique des risques. Il émet notamment un avis sur la stratégie financière soumise au conseil d'administration.

Le comité des nominations et rémunérations Groupe

Il est chargé d'examiner les propositions de nominations des cadres supérieurs et les rémunérations envisagées.

Préalablement à la tenue de ce comité, la direction générale adjointe Ressources Humaines et Relations Sociales aura communiqué toutes les informations nécessaires au directeur général, qui rencontrera le président pour évoquer les différentes situations qui seront soumises au comité.

Le comité déontologie et pratiques mutualistes

Composé de cinq administrateurs, il a pour mission de veiller à la qualité des procédures permettant le respect de la réglementation et des recommandations des autorités de contrôles, applicables en matière de déontologie, de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Il assure la prévention et la gestion des conflits d'intérêt éventuels à l'égard des clients et propose au conseil d'administration les règles de déontologie personnelle que doivent respecter ses membres ainsi que les collaborateurs de la Société.

Il joue également un rôle dans le respect de l'éthique mutualiste, en particulier en matière de contenu de l'offre d'assurance en examinant la compatibilité des projets stratégiques avec l'identité mutualiste du *Groupe Matmut*.

La commission d'action mutualiste

Composée du président, du directeur général et trois administrateurs, elle a pour mission d'examiner la situation des sociétaires confrontés à des événements aux conséquences importantes sur le plan humain, financier ou social. Elle peut également être amenée à donner un avis dans le cadre de réclamations.

Les dirigeants effectifs

Au 31 décembre 2017, le président du conseil d'administration, Daniel HAVIS et le directeur général Nicolas GOMART sont les dirigeants effectifs de **Matmut SAM**.

La direction générale et ses comités opérationnels spécialisés

Elle assume la direction de **Matmut SAM** sous le contrôle de son conseil et dans le cadre des orientations fixées par celui-ci.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Le comité de direction composé du directeur général, du directeur général délégué Opérations et Entreprises, des directeurs généraux adjoints et de la directrice de la Communication se réunit tous les 15 jours.

Chaque direction évoque les sujets d'actualité ainsi que l'évolution des projets en cours.

Le directeur général informe les membres du comité des décisions prises en conseil d'administration afin qu'elles soient mises en œuvre.

La direction générale s'appuie sur 4 comités opérationnels spécialisés.

Le comité stratégique des risques Groupe (CSR)

Le comité stratégique des risques (CSR) examine les paramètres de l'appétit et des tolérances aux risques du *Groupe Matmut*, de ses entités et de ses grands métiers (métriques et niveaux d'alerte et de tolérance). Il en suit l'évolution et débat des actions à mener en cas de déviation au-delà des seuils prévus.

Les travaux examinés au sein du CSR sont menés au sein d'une instance technique transverse en charge notamment de l'élaboration des plans d'affaires prospectifs : le groupe de perspectives économiques (GPE).

Le comité technique assurance Groupe (CTA)

Ce comité examine notamment, les stratégies en matière de souscription et de tarification.

En ce qui concerne le suivi des risques, ce comité décline les niveaux retenus par le CSR en limites Métiers et analyse les tableaux de bord de suivi d'activité.

Le comité financier

Le comité financier Groupe traite, pour décision du président, de l'ensemble des questions relatives aux placements financiers du Groupe. Les portefeuilles de l'ensemble des entités du *Groupe Matmut* sont passés en revue ainsi que l'évolution mensuelle des indicateurs de risques.

Le comité des fonctions clés

Le comité des fonctions clés, piloté par le responsable de l'audit interne, regroupe trimestriellement les quatre responsables des fonctions clés du Groupe. L'objectif est de pouvoir échanger régulièrement sur l'évolution de l'actualité réglementaire et du *Groupe Matmut*.

MISSIONS ET RESPONSABILITES DES FONCTIONS CLES

Les quatre fonctions clés prévues par la directive Solvabilité II sont centralisées et incarnées au niveau Groupe.

Les fonctions clés présentent systématiquement leurs travaux au comité d'audit et des risques et le cas échéant au conseil d'administration. Elles accompagnent également ce dernier dans sa mission d'orientation et de contrôle.

La fonction clé de gestion des risques

Elle est présentée au travers des missions de la gestion des risques (chapitre B.3 « Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité »).

La fonction clé actuarielle

Elle est présentée au chapitre B.6 « Fonction actuarielle ».

La fonction clé de vérification de la conformité

Elle est présentée au chapitre B.4 « Système de contrôle interne ».

La fonction clé d'audit interne

Elle est présentée au chapitre B.5 « Fonction d'audit interne ».

DROITS ET PRATIQUES RELATIFS À LA RÉMUNÉRATION EN 2017

Les dirigeants et les responsables de fonctions clés

Les principes généraux de la politique de rémunération des dirigeants du Groupe et les responsables de fonctions clés sont régulièrement présentés au comité des nominations et rémunérations du conseil d'administration.

Les dirigeants du Groupe ont une rémunération composée d'une partie fixe et d'une partie variable, le cas échéant.

La part variable est attribuée, en consultation avec le comité des nominations et rémunérations, en fonction de la performance du Groupe et des résultats individuels atteints.

Le comité des nominations et rémunérations vérifie que les objectifs de performance fixés ne sont pas susceptibles de mettre les intéressés en situation de conflits d'intérêts, ni susceptibles de favoriser une prise de risque non contrôlée.

Les dirigeants ne bénéficient d'aucune attribution d'actions ou de « stock-options ». Aucun jeton de présence n'est perçu par les dirigeants du Groupe au titre des mandats qu'ils exercent au nom de ce dernier.

Les dirigeants du Groupe bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies. Au titre de ce régime, une rente de retraite supplémentaire est versée aux dirigeants qui quittent le *Groupe Matmut* et font valoir leur droit à la retraite.

Pour bénéficier de ce régime, le dirigeant doit au moment de son départ exercer son activité au sein du *Groupe Matmut* et avoir respecté des conditions d'âge et d'ancienneté.

Les dirigeants du Groupe disposent d'un véhicule de fonction.

Entre l'exercice 2016 et l'exercice 2017, il n'existe pas de différence importante ou significative sur les droits à rémunération des instances dirigeantes de *Matmut SAM*.

Les administrateurs

Les fonctions d'administrateur sont gratuites.

Les membres du conseil d'administration de **Matmut SAM** perçoivent des indemnités compensatrices du temps passé pour l'exercice de leurs fonctions et sont remboursés uniquement de leurs frais de déplacement et de séjour.

Les salariés

Le système de rémunération favorise la rétribution des salariés selon leur contribution aux résultats. La volonté du Groupe est de rémunérer la performance individuelle et collective dans le respect d'un principe d'équité interne, de compétitivité externe et de cohérence globale, sans encourager une prise de risques non contrôlée.

Les objectifs principaux sont d'offrir au personnel des salaires :

- correspondant à la fonction tenue, aux missions et responsabilités confiées,
- compétitifs sur le marché,
- rémunérant et valorisant équitablement les performances et les compétences,
- permettant d'attirer et de motiver.

La structure de la rémunération est constituée, au-delà du salaire de base, d'éléments fixés par la convention collective nationale des sociétés d'assurance : primes d'expérience et de vacances, 13e mois...

CONVENTIONS REGLEMENTEES

En 2017, au niveau du Groupe, les transactions importantes suivantes ont été conclues avec des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de **Matmut SAM**:

- la conclusion d'un contrat de licence de marques signé le 5 décembre 2017 entre **Matmut SAM** et **Ociane Groupe Matmut**
- la conclusion d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec Matmut Immobilier portant sur la réhabilitation du siège social de la Fédération nationale de la mutualité française (FNMF).

B.2 Exigences de compétence et honorabilité

Le *Groupe Matmut* a formalisé dans sa politique de compétence et d'honorabilité la procédure d'évaluation de la compétence et de l'honorabilité des dirigeants effectifs, des administrateurs et des responsables de fonction clé. Cette politique s'applique à l'ensemble des entités du Groupe à l'exception d'*Ociane Groupe Matmut, Mutlog, Mutlog Garanties* et *AMF SAM*.

Les exigences de compétence sont appréhendées à titre individuel pour les dirigeants effectifs et fonctions clés et à titre collectif pour les administrateurs selon les critères suivants :

Domaine de compétence ou d'expérience requis	
Administrateurs et dirigeants effectifs	Finances / Comptabilité / Gestion / Actuariat/Droit Administration de Mutuelle ou de Société Cadre et exigences règlementaires des marchés de l'assurance et des marchés financiers
Fonction gestion des risques	Capacité de synthèse, connaissances actuarielles et financières pour appréhender et mesurer l'ampleur, la complexité des risques et leurs interactions
Fonction actuarielle	Connaissances statistiques, actuarielles et financières, ainsi que des normes de calcul des indicateurs techniques de l'assurance, capacité d'analyse et de synthèse afin de vérifier la fiabilité des agrégats comptables et prudentiels
Fonction conformité	Maîtrise de la réglementation assurantielle, connaissances juridiques, et des activités de l'entreprise lui permettant d'analyser et d'appréhender l'exposition au risque de non-conformité
Fonction audit interne	Compréhension de l'activité d'assurance et des risques attachés, connaissance de la réglementation assurantielle et de la comptabilité ainsi qu'une expérience en gestion des processus de manière à appréhender les problématiques remontées par les auditeurs experts

L'honorabilité, qui ne peut être qu'individuelle et donc non collective, répond aux mêmes principes pour toutes les personnes concernées.

La politique de compétence et d'honorabilité est réexaminée chaque année.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

PRÉSENTATION DU SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES DU GROUPE MATMUT

Missions du système de gestion des risques

Le **Groupe Matmut** a mis en place un dispositif de gestion des risques qui vise à assurer la continuité de l'activité, le maintien de la qualité de services aux sociétaires et la protection de ses actifs à un niveau acceptable même en cas de survenance d'évènements majeurs (évènement climatique; krach financier ; changement réglementaire ...).

Le processus permanent et continu de management des risques auquel tous les collaborateurs doivent se conformer, se fixe pour ambition d'être global et en lien avec les orientations stratégiques du **Groupe Matmut**, selon une approche ERM (entreprise risk management), animée par le responsable fonction clé gestion des risques, pour :

- apporter une vision « risques » cohérente pour tout le **Groupe Matmut** sur l'ensemble de ses activités, en animant et diffusant cette culture du risque dans tout le **Groupe**,
- définir une appétence au risque au regard des objectifs stratégiques du **Groupe**,
- détecter, mesurer, contrôler, gérer et suivre en permanence les risques, aux niveaux individuel et agrégé, auxquels les entités du **Groupe** sont exposées ou pourraient être exposées, ainsi que les interdépendances entre ces risques ;
- mettre en place et mettre à jour le corpus des politiques écrites de risques du **Groupe**, les processus associés puis veiller à leur mise en application,
- piloter le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité – ORSA –,
- accompagner en outillant les directions métiers par domaine sur les risques et rendre compte auprès des instances de gouvernance, du **Groupe**, du contrôleur des reportings formalisés sur les risques.

Gouvernance du système de gestion des risques et Intégration du système de gestion des risques dans les prises de décision

Le système de gestion des risques est formalisé dans la politique générale de gestion des risques qui encadre la politique ORSA et d'autres politiques plus spécifiques par domaine de risques. Cette politique, reflet de la gouvernance des risques, est définie sous la responsabilité de la direction générale du **Groupe**, puis soumise annuellement à l'approbation du conseil d'administration de **Matmut SAM** tête de groupe.

La gouvernance du système de gestion des risques identifie et répartit clairement les rôles et responsabilités parmi les acteurs pour chacune des instances dirigeantes et des opérationnels :

Les instances dirigeantes

Le directeur général assure le pilotage stratégique et opérationnel du **Groupe** mais également la bonne application de la politique de gestion des risques.

Outre les instances décrites en B1, quatre comités jouent un rôle prépondérant dans le dispositif de gestion des risques :

- le comité de direction,
- le comité stratégique des risques Groupe en lien avec le GPE (groupe de perspectives économiques),
- le comité technique assurance Groupe,
- le comité financier Groupe.

Des comités opérationnels jouent également un rôle dans le cadre de la gouvernance des risques :

Le comité produit

Ce Comité a pour mission d'examiner les projets de création ou de modification de produit.

Il a pour objet parallèlement de faire le point une fois le lancement du produit effectué sur les éventuelles difficultés rencontrées.

Le comité LCBFT (lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme) et lutte contre la fraude

Sa mission principale est de s'assurer de la bonne application des dispositions réglementaires.

Ce comité participe également à la mise en place et contrôle la mise en œuvre des procédures écrites de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et au déploiement du plan de formation qui l'accompagne.

Ses missions sont également de renforcer le dispositif de lutte contre la fraude au sein du Groupe, et de s'assurer de sa cohérence et de son fonctionnement opérationnel, mais aussi de répondre aux évolutions du cadre réglementaire et du contexte économique.

Dispositif de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques garantissant une gestion saine et prudente des activités, se décline au travers de politiques qui décrivent les règles et procédures applicables par catégorie de risques en vue de leur maîtrise. Ces politiques sont les suivantes :

Métiers

- Souscription / Provisionnement,
- Financière,
- Réassurance,

Fonctions Clés

- Audit Interne,
- Conformité,

Gestion des Risques

- Gestion des Risques,
- ORSA,
- Sous-traitance,
- Contrôle Interne et Risques Opérationnels,
- Continuité d'Activité,

Gouvernance

- Rémunération,
- Compétence et Honorabilité,

Reporting

- Communication d'information aux Autorités de contrôle et au Public,
- Qualité des données Solvabilité 2.

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité est un processus majeur du dispositif de gestion des risques du *Groupe Matmut*.

Le Groupe développe l'utilisation de l'ORSA comme un outil de pilotage intégré aux réflexions de la direction sur sa stratégie, au travers des trois évaluations définies par l'article 45 de la directive solvabilité II :

- son besoin global de solvabilité,
- le respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture du SCR, du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques,
- l'écart entre le profil de risque de l'entreprise et les hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis.

Les résultats de l'ORSA visent à confirmer la cohérence des orientations stratégiques envisagées. En cas d'incohérence, ils permettent de mettre en évidence les alternatives possibles ou actions correctrices envisageables, sur la base d'une démarche itérative.

Les résultats de l'ORSA sont remis à la direction lors de la définition de la stratégie et du système d'appétence aux risques, de tolérances et de limites opérationnelles pour éclairer la prise de décision.

Permanence du processus ORSA

Le processus ORSA est un processus permanent de surveillance des risques qui garantit que les limites de risques et l'appétence au risque du conseil sont définies et respectées. Il est animé par la direction de la Maîtrise des risques avec la participation du groupe de perspectives économiques et le pilotage économique. Il est annuel et se déroule en trois phases :

Phase 1 : Cadrage des évaluations (mai à décembre de l'année N)

Cette phase permet d'intégrer, au fur et à mesure de la réflexion, les hypothèses et orientations stratégiques retenues pour l'année suivante afin d'actualiser les plans d'affaires et paramétrer en cohérence les évaluations et projections.

Phase 2 : Réalisation des évaluations, rédaction et validation du rapport (janvier à avril de l'année N)

Lors de cette phase, les évaluations de l'ORSA et les rapports ORSA sont réalisés pour le Groupe et l'ensemble de ses entités à partir des stratégies validées et des arrêtés des comptes au 31/12/n. Durant cette étape, conformément à la politique ORSA, le caractère approprié et adéquat de la formule standard est étudié ainsi que la détermination du besoin global de solvabilité au regard du capital limite et des exigences en matière de couverture SCR et MCR.

Phase 3 : Suivi de la solvabilité

Ce suivi, à destination de la direction générale et si nécessaire du comité d'audit et des risques, s'effectue en continu sur la base d'indicateurs de risques clés auxquels le *Groupe Matmut* est exposé sur l'horizon du plan stratégique.

Selon les évolutions notables de son profil de risque, le Groupe peut être amené à réaliser un ORSA ponctuel.

Couverture des besoins de solvabilité compte-tenu du profil de risque et interactions entre le système de gestion des risques et la gestion du capital

Les risques significatifs auxquels le *Groupe Matmut* est exposé, compte tenu de son profil de risque, sont appréhendés par la formule standard et pris en compte dans le calcul du besoin global de solvabilité à travers la définition du capital limite.

Le besoin global de solvabilité évalue la capacité du *Groupe Matmut* à disposer sur l'horizon de projection, compte tenu de son profil de risque, et à l'appétit pour le risque, des moyens nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie. Il se définit comme le *capital limite* couplé aux moyens nécessaires pour répondre à la stratégie fixée par le conseil d'administration.

Le *capital limite* du *Groupe Matmut* est déterminé sur la base de l'évaluation du SCR. Il est calibré pour répondre :

- à l'incertitude du modèle d'affaires sur l'horizon du plan d'affaires ORSA,
- aux éventuels transferts de fonds propres relatifs à la solidarité intra-groupe,
- aux risques quantifiables présentés dans le profil de risque issu du système de gestion des risques et non pris en compte dans la formule standard.

B.4 Système de contrôle interne

La politique et les procédures mises en œuvre par le *Groupe Matmut* pour son système de contrôle interne s'appliquent aux entités **Matmut SAM**, ses 4 filiales et **Matmut Mutualité**. En 2017 **AMF SAM**, **Ociane Groupe Matmut**, **Mutlog** et **Mutlog Garanties** disposent de leur propre système de contrôle interne.

PROCÉDURES CLÉS DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE MIS EN PLACE AU SEIN DU GROUPE MATMUT

Le dispositif de contrôle interne mis en place au sein du *Groupe Matmut* vise à assurer le bon fonctionnement des services de l'entreprise et plus particulièrement :

- la conformité aux lois et règlements,
- la fidèle application des instructions et orientations fixées par le conseil d'administration et la direction générale,
- la qualité et la fiabilité des informations comptables et financières (séparation des tâches, conformité aux principes comptables),
- le bon fonctionnement des process internes spécialement ceux concourant à la sauvegarde des actifs.

Le *Groupe Matmut* n'a pas considéré la mise en place d'un dispositif de contrôle interne comme une contrainte mais comme une opportunité portée par des dispositions réglementaires permettant de contribuer à l'amélioration des process.

Le système de contrôle interne contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques du *Groupe Matmut*. En ce sens il est organisé autour de 3 niveaux de contrôle c'est-à-dire 3 lignes de maîtrise.

Les 3 niveaux de contrôle décrits ci-dessous mettent en évidence l'articulation des différentes fonctions.



Le périmètre de chacune d'entre elle a été clairement délimité.

Le contrôle de premier niveau

Il est organisé et mis en œuvre au niveau des métiers dans le cadre des missions qui leur sont confiées.

Des services en charge de la qualité sont progressivement mis en place. Ils ont alors en charge la définition de ces contrôles, le suivi de leur réalisation, la consolidation et le reporting, notamment à destination des entités en charge du contrôle de deuxième niveau.

Le contrôle de deuxième niveau

Outre la fonction gestion des risques il est assuré par :

La fonction de vérification de la conformité (présentée ci-après)

Le contrôle interne

Le pôle dédié de la direction de la Maîtrise des Risques, en lien avec les correspondants contrôle interne (CCI):

- définit les règles méthodologiques et s'assure de leur appropriation au sein du Groupe,
- assure la sensibilisation et la formation des acteurs au contrôle interne,
- coordonne l'élaboration de la cartographie des risques opérationnels avec une vingtaine de correspondants contrôle interne (CCI), ainsi que sa mise à jour,
- s'assure de la mise en œuvre du contrôle permanent par les CCI après avoir fixé des orientations quant à la nature, la volumétrie et la priorisation des contrôles,
- réalise certains contrôles, notamment les plus transverses,
- suit la mise en œuvre des plans d'action,
- suit la collecte et l'instruction des incidents,
- établit des reportings commentés en matière de risques et de niveau de maîtrise.

Le suivi et les résultats font l'objet de points réguliers avec le directeur de l'entité (en moyenne 2 réunions par an).

La fonction actuarielle (voir chapitre B.6 « Fonction actuarielle ») et le pilotage économique (voir chapitre B.1 « Informations générales sur le système de gouvernance ») participent également au contrôle de 2^{ème} niveau

Le contrôle de troisième niveau

Il est assuré par la fonction d'audit interne (décrite au chapitre B.5 « Fonction Audit interne »).

MISE EN ŒUVRE DE LA FONCTION DE VERIFICATION DE LA CONFORMITE

Au sein du *Groupe Matmut*, la fonction de vérification de la conformité conseille les instances dirigeantes sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la réglementation Solvabilité 2.

Elle identifie, évalue, contrôle et prévient la survenance du risque de non-conformité, défini comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, entraînant une perte financière, une

atteinte à la réputation ou une mesure administrative, et qui naît du non respect de la réglementation applicable aux activités du Groupe. Elle comprend également l'évaluation de l'impact de toute évolution de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise.

Elle élabore enfin un plan de conformité qui présente ses activités et principalement celles générant un risque de non-conformité.

La fonction de vérification de la conformité est responsable de la mise en œuvre opérationnelle de la politique de conformité qui s'applique à l'ensemble des entités juridiques du *Groupe Matmut* ainsi qu'aux sous traitants et est mise à jour une fois par an.

Le pôle conformité

Sur le plan opérationnel, il est rattaché depuis le 1er décembre 2016 à la direction Juridique et Conformité, dont le directeur exerce comme précisé supra, la fonction clé de vérification de la conformité.

Le pôle conformité s'appuie sur des relais conformité dans chaque direction et entité du *Groupe Matmut*.

Cette filière conformité s'appuie sur le dispositif de contrôle interne pour :

- l'élaboration de la cartographie des risques de non-conformité,
- la remontée des incidents rattachés à un risque de non-conformité,
- la mise à disposition du réseau des correspondants Contrôle Interne pour la réalisation des tests,
- l'administration fonctionnelle de l'outil de gestion des risques de non conformité

D'autres acteurs participent également au dispositif de conformité, et notamment le service Anti – Fraude / Anti-Blanchiment, la direction de l'Audit Interne, le service Réclamations sociétaires et la direction de la maîtrise des risques.

Pour la mise en œuvre du dispositif de vérification de la conformité, le *Groupe Matmut* a fait le choix de délimiter le périmètre conformité du Groupe à 5 thématiques :

- Gouvernance ;
- Éthique et déontologie ;
- Données personnelles ;
- Protection de la clientèle ;
- Sécurité financière.

Sur la base des travaux découlant du processus de gestion du risque de non conformité (identification des obligations, analyse des impacts de la veille, évaluation des risques...) conduits par le pôle conformité, les entités réalisent la mise en œuvre des plans d'actions conformité sous la responsabilité du pilote opérationnel du risque.

En marge du périmètre, compte tenu de l'exposition du Groupe au risque notamment d'atteinte à l'image, le pôle conformité suit les risques liés aux thématiques suivantes :

- contrat de travail et éléments de rémunération
- discrimination des collaborateurs
- hygiène et sécurité au travail

- achats.

Pour ces thèmes, l'intervention de la fonction conformité consiste en un avis et des préconisations sur les résultats des contrôles opérés sur ces domaines par le pôle contrôle interne de la DMDR.

Le soutien juridique et l'expertise « textes » sont assurés par les pôles « droit des affaires » et « documentation » de la direction Juridique et Conformité du Groupe.

Contrôles et suivis

Afin de maîtriser les risques de non-conformité, le pôle conformité met en œuvre un plan de contrôle et de suivi des risques.

Les plans de contrôle sont formalisés dans le plan de travail annuel conformité Groupe par le pôle conformité de la direction Juridique et Conformité.

La priorisation des axes de travail est définie au regard :

- de l'exposition aux risques de sanction ;
- des dispositifs nouvellement mis en place dans l'entreprise ;
- des évolutions de l'environnement juridique.

Le comité d'audit et des risques

Il est régulièrement informé des conditions de mise en œuvre de la politique de conformité au sein du *Groupe Matmut*, notamment par un rapport d'activité conformité Groupe et en organise le reporting auprès du conseil d'administration.

Le Comité Produit

Il valide la conformité des projets en lien avec la fonction de vérification de la conformité.

B.5 Fonction d'audit interne

La fonction clé d'audit interne est incarnée par le directeur Groupe, responsable de la direction de l'Audit Interne. Elle est l'une des composantes du dispositif global de maîtrise du Groupe (3^{ème} niveau de contrôle). Les missions qu'elle mène et les recommandations qu'elle émet contribuent à l'amélioration de ce dispositif.

La politique d'audit interne mise en œuvre par la direction de l'Audit Interne, couvre les processus, risques et actions de l'ensemble des entités qui le composent.

CADRE D'EXERCICE DE LA FONCTION D'AUDIT INTERNE

L'activité de l'audit interne du *Groupe Matmut* est présentée dans deux documents que sont la charte de l'audit interne et la politique d'audit interne révisés régulièrement, sous le contrôle du conseil d'administration.

Ces documents précisent notamment :

- les objectifs et principes de fonctionnement de la direction de l'Audit Interne,
- les conditions d'intervention de la direction de l'Audit Interne, de la planification des missions au suivi des recommandations.

MISE EN ŒUVRE DE LA FONCTION AUDIT INTERNE

La direction de l'Audit Interne s'assure de l'efficacité des processus de gouvernement d'entreprise et de management des risques, en vérifiant notamment l'adéquation entre les mesures mises en œuvre et la politique de gestion des risques du Groupe.

La direction de l'Audit Interne apprécie également la pertinence des dispositifs de contrôle des 1^{er} et 2^{ème} niveaux, en faisant porter ses investigations sur tout ou partie d'une entité donnée ou, au contraire, en s'intéressant à une thématique transversale impactant, par définition, plusieurs entités du Groupe.

Reporting et échanges

Le responsable de l'Audit Interne rend compte régulièrement au directeur général et aux membres du comité d'audit et des risques de l'état d'avancement des missions, et de la mise en œuvre des recommandations par les entités concernées.

Des échanges ont également lieu avec les commissaires aux comptes, la direction de la Maîtrise des Risques et la direction Juridique et Conformité.

Le directeur général du Groupe et le comité d'audit et des risques sont informés de toute difficulté relative à la mise en œuvre des recommandations considérées comme importantes.

Planification des missions d'audit interne

Le plan d'audit est élaboré à partir d'une approche basée sur les risques et tient compte de diverses sources dont celles liées à la consultation systématique des responsables de l'ensemble des entités du Groupe, de la direction de la Maîtrise des Risques, de la direction Juridique et Conformité et des commissaires aux comptes.

Il est soumis aux dirigeants effectifs du Groupe avant approbation par le comité d'audit et des risques. Des missions non prévues au plan peuvent être réalisées en cours d'exercice, à la demande ou après validation de ces Instances.

Il fait l'objet d'une revue semestrielle qui, le cas échéant, peut conduire à son actualisation.

Process de réalisation d'une mission d'audit : préparation, réalisation, conclusion

Le rapport définitif d'audit est établi à l'issue de cette dernière étape. Il intègre le « plan d'actions » proposé par l'entité auditée en vue de la mise en œuvre des recommandations acceptées par elle.

INDÉPENDANCE ET OBJECTIVITÉ DE LA FONCTION AUDIT INTERNE

L'indépendance de la fonction est notamment établie par :

- le rattachement hiérarchique du responsable de l'Audit Interne, au directeur général, auquel il rend compte régulièrement,
- l'absence de toutes autres fonctions opérationnelles pour les collaborateurs de la direction.

Ces caractéristiques donnent à la direction de l'Audit Interne la possibilité d'avoir accès à toutes les informations jugées indispensables à l'exécution de sa mission, et d'entrer en relation avec l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Le responsable de l'Audit Interne a l'obligation d'informer les dirigeants effectifs du Groupe ainsi que le comité d'audit et des risques en cas de remise en cause de cette indépendance.

L'objectivité est, quant à elle, favorisée notamment par :

- l'engagement des auditeurs internes à respecter les règles de déontologie mentionnées dans la charte et la politique de l'Audit Interne,
- l'affectation des missions à l'initiative du responsable de l'Audit Interne,
- la supervision de la réalisation et des résultats des missions, par le responsable de l'Audit Interne.

Par ailleurs, la direction de l'Audit Interne peut également diligenter à son initiative ou dans le cadre du plan d'audit, des missions de suivi.

B.6 Fonction actuarielle

La fonction clé actuarielle est incarnée par le directeur Groupe, responsable de la direction Actuariat Groupe et du Pilotage Économique (DAGPE).

ORGANISATION DE LA FONCTION ACTUARIELLE

Présentation de la fonction actuarielle

La mission de la fonction clé actuarielle consiste à donner un avis actuariel indépendant sur la fiabilité des provisions, la politique de souscription et la politique de réassurance.

Les équipes de la DAGPE ont la responsabilité de l'évaluation des provisions techniques des entités non vie du *Groupe Matmut*. En particulier, elles réalisent les travaux d'évaluation qui, en norme française, servent de base à la détermination des provisions complémentaires aux provisions estimées par la gestion et nécessaires à la réalisation de la clôture des comptes (IBNR, prévisions de recours, provisions pour frais de gestion sinistres, provisions mathématiques). En norme Solvabilité II, elles ont la responsabilité de la détermination des évaluations en « Best Estimate » des provisions pour primes et pour sinistres en brut et en net de réassurance ainsi que de l'évaluation des marges de risque.

En matière de réassurance, la DAGPE coordonne des travaux d'échanges des données et de résultats (réunions bimestrielles) avec la direction Réassurance et le courtier de réassurance.

Enfin, il a été établi une forte coopération technique avec les équipes de la direction générale adjointe production (DGAP) chargée d'élaborer la politique de souscription. Cette coopération est concrétisée par la mise en place de structures de données détaillées intégrant les principales évaluations macro-économiques produites par la DAGPE (IBNR, Prévisions de recours, Best Estimate).

PROCEDURE D'ELABORATION ET DE VALIDATION DU RAPPORT ACTUARIEL

Organisation fonctionnelle

La fonction clé actuarielle a confié à une actuaire IA certifiée la coordination des travaux du rapport actuariel et de la revue actuarielle réalisée par un cabinet d'actuariat indépendant. Cette collaboratrice est rattachée à la DAGPE mais n'est pas impliquée dans les travaux de provisionnement, réassurance et souscription réalisés dans le cadre de la non vie.

Intervention des directions métier et support

Dans le cadre de l'établissement de son rapport, la fonction actuarielle sollicite chacune des parties prenantes, à savoir les équipes Souscription, Réassurance, Gestion, Comptabilité et Informatique, et leur demande de formuler un avis argumenté sur l'ensemble de ses analyses.

Le rapport actuariel est ainsi rédigé à l'issue d'un travail collaboratif et de débats contradictoires. Cependant, la fonction clé actuarielle reste la seule responsable des recommandations contenues dans ce rapport.

Gestion des conflits d'intérêt

Au regard de la forte implication de la fonction clé actuarielle, incarnée par le directeur Groupe de la DAGPE, dans la détermination des provisions techniques, une revue actuarielle réalisée par un cabinet d'actuariat indépendant est réalisée chaque année sur les évaluations produites par la DAGPE dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels. Cette revue vise à s'assurer du niveau d'exhaustivité des traitements réalisés par la DAGPE, du caractère pertinent et adapté des méthodologies utilisées et donne lieu à l'émission de recommandations à destination du responsable de la fonction clé actuarielle et de la direction générale.

Suivi des recommandations

Le suivi des recommandations est réalisé grâce à un outil informatique (progiciel) adapté à ce type de gestion, commun au suivi des recommandations qui peuvent émaner des différentes fonctions clé de l'entreprise.

B.7 Sous-traitance

La sous-traitance est définie par la réglementation comme le fait de confier la réalisation d'une partie de ses activités ou fonctions d'assurance à une autre entreprise qui effectuera les travaux confiés soit directement, soit en recourant elle-même à la sous-traitance.

CADRE GÉNÉRAL

Le *Groupe Matmut* a recours à la sous-traitance afin de répondre au mieux à la diversification de ses activités et des prestations offertes.

La politique de sous-traitance du Groupe s'assure que la sous-traitance n'est pas effectuée d'une manière susceptible à entraîner l'une des conséquences suivantes :

- compromettre gravement la qualité de son système de gouvernance ;
- accroître indûment son risque opérationnel ;
- compromettre la capacité des autorités de contrôle de vérifier qu'il se conforme bien à ses obligations ;
- nuire à la prestation continue d'un niveau de service satisfaisant à l'égard des preneurs.

Le *Groupe Matmut* conserve l'entière responsabilité des risques auxquels il est exposé du fait des accords conclus avec ses sous-traitants, lesquels ne sauraient le dispenser des obligations qui lui incombent tant à l'égard de sa clientèle que de son autorité de contrôle.

MISE EN OEUVRE

L'encadrement contractuel avec les sous-traitants du Groupe a été renforcé et des clauses spécifiques aux sous-traitants importants/critiques ont été insérées pour prévoir la continuité d'activité, le contrôle de la prestation réalisée pour le compte du Groupe et l'auditabilité par l'assureur et ses autorités de contrôle.

Pour maîtriser ses risques de sous-traitance, tout au long du processus d'externalisation, le *Groupe Matmut* veille à :

- réaliser une étude d'opportunité quant au choix ou non de faire appel à la sous-traitance ;
- choisir les prestataires en fonction de leur capacité à répondre aux obligations qui lui incombent et informer l'ACPR en cas de nouvelle délégation d'activité importante ou critique 6 semaines avant l'accord ou avant toute évolution importante de ce dernier ;
- établir une liste des sous-traitants du Groupe, identifier parmi ces activités déléguées celles qui sont importantes ou critiques de par leur nature d'activité ou de par l'approche risque au regard des critères retenus par le Groupe, et la maintenir à jour ;
- pour les sous-traitants importants/critiques :
 - disposer d'une bonne connaissance du dispositif mis en place pour gérer l'activité déléguée dans des conditions optimales ;
 - identifier et évaluer les risques inhérents à la délégation ;
 - effectuer des contrôles pour évaluer la maîtrise de ces risques ;
 - documenter ce suivi au travers d'une cartographie et de rapports ;

- Prévoir des stratégies de sortie de la relation.
- intégrer les risques de sous-traitance dans son propre système de gestion des risques.

En outre, les activités et fonctions déléguées intra-groupe font l'objet d'un traitement similaire.

SOUS-TRAITANTS IMPORTANTS / CRITIQUES (GROUPE)

L'ensemble des prestataires de service listés ci-après ont leur siège et exercent leur activité en France.

		Activités externalisées
MATMUT SAM / MATMUT MUTUALITÉ	Assurances	Gestion de l'assistance
		Gestion des sinistres Navigation de Plaisance
		Plate-forme de distribution / gestion des contrats
		Liquidation de prestations santé
		Distribution/Gestion dans le cadre d'une co-assurance
	Gestion d'une garantie : appréciation du risque, gestion des adhésions et des sinistres	
Financier	Gestion d'actifs financiers	
SI	Échange de données informatisées	
	Dématérialisation des flux entrants et système d'archivage électronique	
Logistique	Archivage	
OCIANE GROUPE MATMUT	Assurances	Mise en page de flux éditiques, édition, mise sous pli, expédition, génération d'image des impressions
		Tri et saisie de masse de prestations
		Traitements de back-office contrats / prestations
	Recouvrement de créances	
Financier	Gestion des placements	
Mutlog / Mutlog Garanties	Assurances	Commercialisation des garanties d'assurance emprunteurs par des apporteurs d'affaires
		Une partie de la gestion administrative des contrats (souscription dont sélection médicale, prestations...)
		Accompagnement / appui conseil d'experts : notamment consultations juridiques spécifiques
		Établissement et suivi des tables d'expérience
	SI	Accompagnement de certains projets spécifiques tels que mise en œuvre de la Gestion Electronique des Documents (GED) ou d'autres projets informatiques majeurs
Financier	Transparisation des OPCVM	
AMF SAM	Assurances	Souscription - Externalisation des activités liées à la souscription du contrat GPMT incluant les garanties Défense Pénale Professionnelle, Protection Juridique et Assistance à Domicile
		Indemnisation - Externalisation des activités liées à la gestion des sinistres Assistance à Domicile liés aux contrats GPMT
		Indemnisation - Externalisation des activités liées à la gestion des sinistres Défense Pénale Professionnelle et Protection Juridique liés aux contrats GPMT, APIC et ADAFIP
	Fonction-clé	Fonction Actuariat - Externalisation de l'analyse actuarielle des provisions techniques et du rapport de la Fonction Actuariat
	Financier	Investissements financiers - Externalisation de la gestion financière (front office, back office)
SI	Informatique - Externalisation de la maîtrise d'œuvre informatique (hébergement, exploitation, maintenance, sécurité physique et logique)	

B.8 Adéquation du système de gouvernance par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité de l'entreprise

Le système de gouvernance du Groupe se caractérise principalement par une intégration forte des activités et de la gouvernance dans une organisation commune de groupe à vision transversale.

De ce fait, le système de gouvernance du Groupe :

- permet une gestion saine et prudente de son activité,
- est adapté à sa complexité, à sa taille et à son statut de groupe mutualiste,
- fait l'objet d'un réexamen interne régulier notamment au travers de la comitologie définie au chapitre B.1 « Informations générales sur le système de gouvernance ».

En 2017, les instances dirigeantes du Groupe ont :

- validé les comptes combinés,
- examiné les rapports narratifs du pilier 2 et du pilier 3 de la directive Solvabilité 2,
- validé les mises à jour des politiques couvrant l'ensemble des risques du *Groupe Matmut*,
- déterminé les grandes orientations de l'activité du Groupe et géré toute question nécessaire à son bon fonctionnement,
- approuvé le plan stratégique **#Ambition Matmut 2018-2020**,
- approuvé la nouvelle organisation de la direction générale...

Aussi, chacun des processus décrits dans la partie « B. Système de Gouvernance » permet au *Groupe Matmut* de répondre à ses exigences internes ainsi qu'à ses obligations réglementaires énoncées dans les articles 42 à 49 de la directive Solvabilité 2.

C

Profil de Risque



Matmut
GROUPE

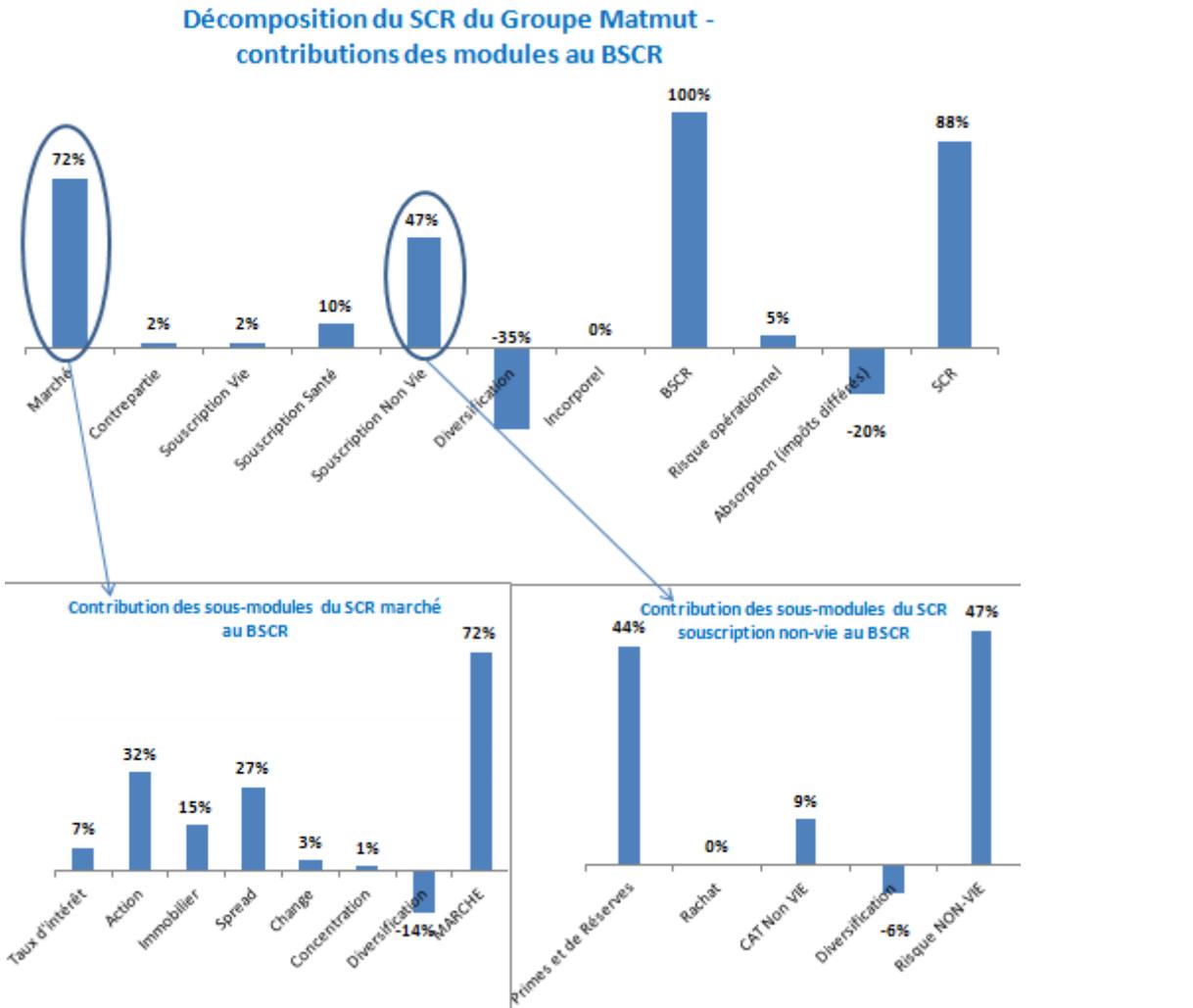
Les risques auxquels le Groupe est exposé sont gérés et suivis dans le respect du cadre d'appétence associé à la mise en œuvre des orientations stratégiques. Ce cadre est fixé par la direction générale et approuvé par le conseil d'administration.

Les activités du Groupe décrites à la partie A «Activités et résultats» l'exposent à des risques d'assurance liés à la souscription, la tarification, et le provisionnement des engagements pris par les entités du Groupe.

La présente partie se focalise sur la description des risques majeurs ainsi que sur les techniques d'atténuation qui leur sont appliquées.

Le SCR (capital de solvabilité requis) constitue un des indicateurs principaux de suivi des risques utilisé par le *Groupe Matmut*. Les principes et méthodes de calcul du SCR sont détaillés à la partie E «Gestion du Capital».

Au 31 décembre 2017, le profil de risque de la **SGAM Groupe Matmut**, déterminé par le SCR, est ventilé de la manière suivante :



C.1 Risque de souscription

Le risque de souscription non-vie est défini par le risque de pertes dues à des changements défavorables de la valeur des engagements techniques. Ceux-ci peuvent provenir de fluctuations dans le temps de la fréquence et de la sévérité des événements assurés. Les composantes du risque de souscription sont :

- le risque de primes (soit un coût des sinistres futurs potentiellement supérieur aux primes perçues),
- le risque de réserve (nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et à leur mauvaise estimation)
- et le risque de catastrophe.

EXPOSITION AU RISQUE DE SOUSCRIPTION

L'activité principale du *Groupe Matmut* étant l'assurance Automobile et Habitation, le risque de souscription du Groupe est essentiellement un risque de souscription « non vie ». Ce risque représente 47 % du BSCR et porte principalement sur le risque de primes et réserves (44%).

Les risques de souscription portent également sur la « santé » (10 % du BSCR) et, plus accessoirement sur la « vie » (2 % du BSCR).

Les expositions au risque de souscription sont reflétées par le niveau des primes et sinistres (tableau en annexe : S.05.01.02 « primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité ») et le niveau des provisions techniques non vie (tableau en annexe : S.02.01.02 « bilan »).

CONCENTRATION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Compte tenu de la diversification du portefeuille du *Groupe Matmut* (principalement sur des risques de masse sans particularités en termes de garanties), il n'est pas détecté de concentration importante.

Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

ATTÉNUATION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Afin de protéger son bilan de la survenance de sinistres qui, d'intensité et de fréquence anormales seraient de nature à mettre en péril la qualité de ses résultats techniques, le *Groupe Matmut* a recours à la souscription de divers traités de réassurance destinés à transférer vers des réassureurs, tout ou partie de la charge générée par cette sinistralité atypique.

Chaque année, dans le cadre de l'ORSA, chaque entité de la **SGAM Groupe Matmut** établit plusieurs scénarios de stress afin de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur les activités d'assurances que sur les actifs (pour ces derniers, les hypothèses sont communes à toutes les entités). Elles réalisent également un test combiné prenant en compte le choc de souscription et un choc financier (le plus défavorable pour le Groupe).

La solvabilité du groupe est calculée selon la méthode « déduction-agrégation » prévue à l'article 233 de la directive S2. Le SCR est obtenu en sommant les sous-modules de risques des différentes entités puis en les agrégeant compte tenu des coefficients de corrélations de la formule standard.

Concernant les hypothèses de souscription, les chocs portent sur les résiliations, la sinistralité à travers la simulation d'événements climatiques très importants et les impacts de modifications réglementaires ayant un effet sur le niveau des provisions.

Les hypothèses financières sont d'une part une forte hausse de taux, d'autre part une baisse prolongée des taux, couplée à un choc actions.

Pour l'ensemble de ces scénarios, le SCR de souscription, comme d'ailleurs le SCR global, montre une faible sensibilité (inférieure à 10 %).

Concernant la **SGAM Groupe Matmut**, seul le choc combiné est réalisé ; aussi, les mesures de sensibilité au risque de souscription ne sont pas disponibles au niveau du Groupe.

Ces mesures sont présentées – au niveau de chaque entité de la **SGAM Groupe Matmut** – dans les rapports RSR de chacune d'entre elles.

C.2 Risque de marché

Ce risque résulte d'une incertitude quant à l'évolution de la valeur de marché des actifs en portefeuille, ayant un impact sur le rendement et la valeur des actifs et passifs.

EXPOSITION AU RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le plus important des risques dans le calcul du BSCR (72%). A l'intérieur de ce risque, le portefeuille actions porte le poids le plus significatif du fait de la proportion des actifs soumis à ce risque dans le total des placements ainsi que par le niveau de choc appliqué sur ce type d'actifs.

La composition du portefeuille d'investissement par classe est présentée dans le tableau en annexe S.02.01.02 « Bilan prudentiel ». Ces éléments donnent la mesure des expositions au risque de marché.

CONCENTRATION DU RISQUE DE MARCHÉ

Le portefeuille d'actifs du *Groupe Matmut* reflète une volonté de diversification des sources de revenus et des risques. La poche d'obligations représente une part importante de l'allocation du portefeuille et est en progression par rapport à 2016.

ATTÉNUATION ET SENSIBILITÉ DU RISQUE DE MARCHÉ

Afin d'évaluer la résistance du portefeuille d'actifs à des environnements économiques adverses et à différents chocs de marchés, outre les stress évalués dans le cadre de l'ORSA, la SGAM Groupe Matmut réalise des stress complémentaires tels que :

- des stress unitaires performés mensuellement en choquant les grands facteurs de risques du portefeuille,
- des stress historiques qui permettent de quantifier la robustesse de son portefeuille face à des crises financières historiques.

C.3 Risque de crédit

Ce risque correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de changements défavorables de la situation financière, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur, auxquels le *Groupe Matmut* est exposé sous forme de risque de contrepartie, de risque lié à la marge ou de concentration du risque de marché.

EXPOSITION AU RISQUE DE CREDIT

La **SGAM Groupe Matmut** est soumis au risque de crédit pour les 2 types d'expositions prévues par la réglementation. Il est plus particulièrement exposé au titre des expositions de type 1 du fait des contrats de réassurance souscrits pour la couverture des différents engagements pris par les entités constituantes du Groupe et des avoirs en banque.

Le risque de crédit représente 2% du BSCR au 31 décembre 2017; ce ratio est peu significatif dans le total du BSCR de la **SGAM Groupe Matmut**.

Ce ratio de risque de crédit (ou contrepartie) est stable. En effet, le programme de réassurance couvrant les contrats d'assurance n'a pas connu d'évolution. Par ailleurs, les autres postes du bilan pour lesquels le risque de contrepartie s'applique sont peu fluctuants.

CONCENTRATION DE RISQUE DE CREDIT

Compte tenu de la diversification du portefeuille de réassureurs du *Groupe Matmut*, il n'est pas détecté de concentration importante sur les contreparties individuelles.

ATTENUATION DU RISQUE DE CREDIT

La politique de réassurance prévoit des règles de sélection et de diversification des réassureurs.

SENSIBILITE DU RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit de la **SGAM Groupe Matmut** est non significatif et aucune évolution majeure du programme de réassurance n'est prévue. La sensibilité de ce risque ne fait donc pas l'objet d'un suivi quantitatif particulier.

C.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque de perte résultant d'un manque de liquidités disponibles à court terme pour faire face aux engagements du *Groupe Matmut*. Dans le cadre de ses activités, il s'agit essentiellement de sa capacité à régler les prestations dues aux bénéficiaires.

Ce risque n'est pas calculé dans la formule standard.

Le besoin de liquidité est pris en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs de chacune des entités du Groupe.

Un suivi global de la liquidité du portefeuille Groupe, hors entités **Mutlog**, **Mutlog Garanties** et **AMF SAM**, est effectué mensuellement.

BENEFICES ATTENDUS SUR PRIMES FUTURES

Les bénéfices attendus inclus dans les primes futures correspondent à la somme des montants calculés pour chacune des entités de la SGAM dans la mesure où aucune opération intra Groupe n'est à noter concernant les primes retenues pour ce calcul.

Au 31 décembre 2017, le montant des bénéfices attendus inclus dans les primes futures s'élève à 62,9 millions d'euros.

C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Il trouve son origine sur des problématiques liées aux :

- processus : processus inadaptés, inadéquation de ressources, non-conformité réglementaire,
- hommes : erreur de saisie, omission, retards, inadéquation des compétences, malveillances, fraudes
- système d'information : indisponibilité, détérioration des données, confidentialité, intrusion...

Les risques opérationnels incluent les risques de non-conformité définis comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non respect des dispositions réglementaires.

EXPOSITION AUX RISQUES

Le risque opérationnel, mesuré par la formule standard, représente 5% du BSCR. La gestion opérationnelle de ce risque repose sur une cartographie de risques, basée sur des macro-processus, soumis à des échelles de cotations. Le traitement et le suivi des risques opérationnels est mis en œuvre au sein du *Groupe Matmut* via un réseau de correspondants contrôle interne.

RÉSISTANCE AUX RISQUES

Parmi les risques opérationnels identifiés, le *Groupe Matmut* veille tout particulièrement au traitement des risques cyber, de violation des données personnelles et enfin, de fraude aux données.

En 2018, il souscrit un programme de police d'assurance de type « cyber » et la mise en place d'un plan de continuité d'activité est en cours.

Par ailleurs, tous les travaux relatifs au contrôle permanent sont programmés dans un plan de travail annuel mis en place en concertation entre la direction ou l'entité et le pôle contrôle interne de la DMDR.

Ce suivi concourt ainsi à faire évoluer au fil de l'eau les cartographies existantes.



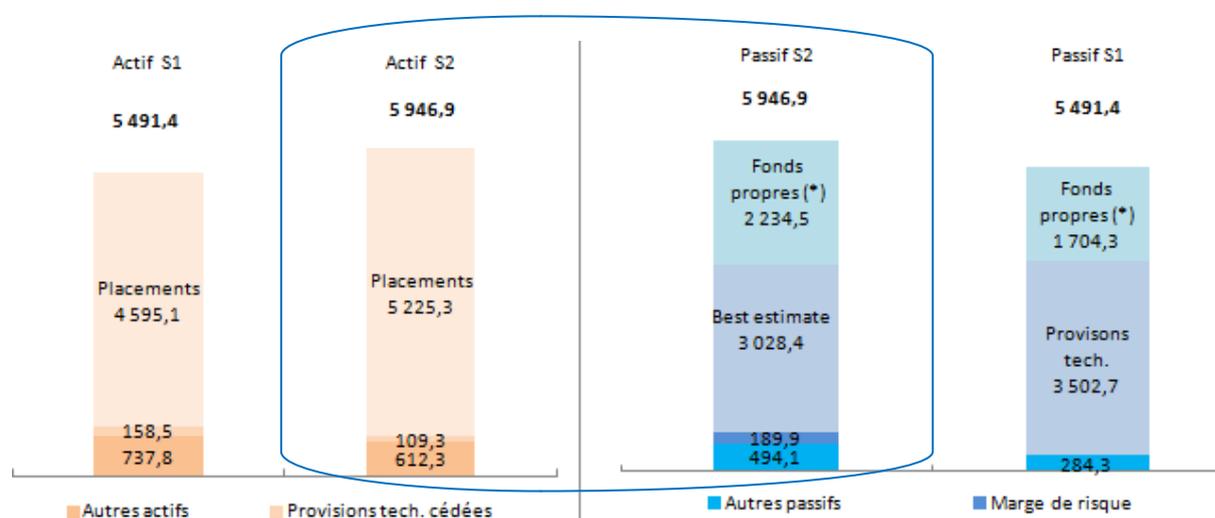
Valorisation à des fins de solvabilité



Matmut
GROUPE

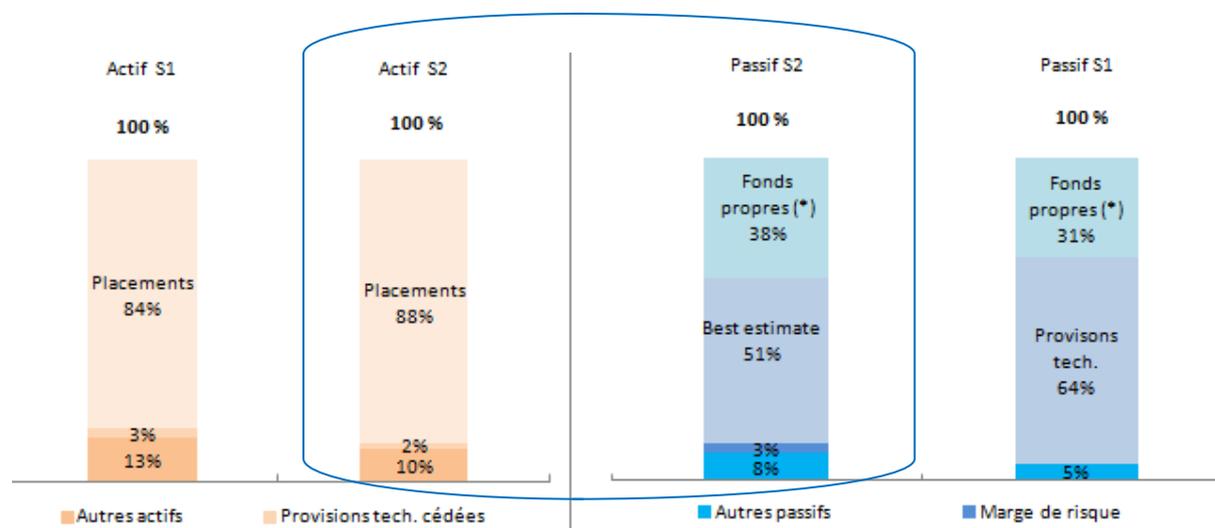
SGAM Groupe Matmut

Bilan prudentiel S2 (en M€)



(*) Fonds propres y compris passifs subordonnés et intérêts minoritaires

Bilan prudentiel S2 (en %)



(*) Fonds propres y compris passifs subordonnés et intérêts minoritaires

D.1 Actifs

ACTIFS FINANCIERS ET IMMOBILIERS

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers de chaque société du *Groupe Matmut*, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

Description des bases de données

Pour les entités du *Groupe Matmut* les données nécessaires à l'évaluation à des fins de solvabilité sont principalement extraites du logiciel comptable qui comptabilise les stocks et flux des actifs financiers du *Groupe Matmut*, qu'ils soient gérés en direct ou en gestion déléguée sous mandat.

Les données disponibles dans le logiciel comptable sont complétées si nécessaire par des données issues de logiciels d'information tels que Bloomberg.

Afin de pouvoir centraliser l'ensemble de ces données, un infocentre dédié aux actifs a été créé sous SAS.

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Actions

Les actions cotées sont valorisées dans le logiciel comptable chaque fin de mois en valeur de marché (dernier cours coté sur leur place de référence).

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de leurs comptes annuels sur la base de leurs fonds propres nets. Elles peuvent être revalorisées lorsqu'un évènement récent permet de préciser une valeur plus économique : valorisation attestée par le commissaire aux comptes de la société ou cession réelle d'une partie du capital ayant eu lieu et permettant d'exprimer un prix de marché ou valorisation sur la base des fonds propres prudentiels (s'agissant de compagnies soumises à la réglementation Solvabilité 2).

Une valorisation S2 est effectuée lorsque cela est possible (selon matérialité) pour les sociétés d'assurance incluses dans le périmètre Groupe.

Les OPCVM sont valorisés selon leur valeur liquidative officielle.

Obligations

Les obligations cotées sont valorisées dans le logiciel comptable chaque fin de mois en valeur de marché (moyenne des MID de tous les contributeurs ICMA).

Les obligations non cotées ainsi que les prêts représentent des créances sur des sociétés liées au Groupe ou à l'économie sociale. Ils sont valorisés en actualisant leurs flux futurs sur la base de la courbe des taux en date d'observation, ajusté du spread de crédit à l'émission de chacun d'eux.

Les emprunts structurés, peu liquides, sont valorisés en marked-to-model chaque fin de mois par les contreparties. Une contre-valorisation de ces titres par une société indépendante est également effectuée mensuellement ; les écarts significatifs sont analysés.

Immeubles

Les immeubles sont valorisés sur la base de rapports d'expertise détaillés et réalisés par roulement tous les cinq ans par des experts immobiliers ayant la connaissance du marché local et, entre deux, par des certifications de ces mêmes experts qui font évoluer ou non la valorisation de ces immeubles en fonction notamment des travaux effectués et du comportement du marché local.

Les immeubles en cours sont valorisés au prix décaissé au jour de l'inventaire.

En ce qui concerne les SCI, un calcul de valorisation est effectué sur la base de la valeur d'expertise des immeubles détenus + (capitaux propres – valeur nette comptable des immeubles).

Analyse d'écart entre les évaluations « French Gaap » et « Solvabilité 2 »

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur S2 est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

en M€	Valeur Nette Comptable (VNC)	Valeur S2	S2 / S1
Investment	4 218,1	4 824,1	606,0
Property (Other than for use) *	192,9	258,9	66,1
Participations	157,0	214,7	57,6
Equities	100,2	192,8	92,6
Bonds	2 538,4	2 783,3	244,9
Investment funds	1 125,4	1 269,4	144,1
Deposits other	86,2	86,2	0,0
Derivatives	1,2	0,4	-0,8
Loans & mortgages	16,9	18,4	1,6

(*) hors immobilier d'exploitation (377,0 M€ en VNC S1 et 401,2 M€ en S2)

AUTRES ACTIFS

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Les frais d'acquisition reportés sont sans valeur en solvabilité 2.

Les actifs incorporels sont valorisés à zéro, à l'exception des droits au bail pour lesquels il est retenu la valeur d'expertise.

La valeur retenue pour les actifs corporels d'exploitation est une valeur de revente estimée à leur coût d'acquisition net des amortissements pratiqués. Ceci, à l'exception des agencements et installations, ainsi que des matériels et mobilier de bureau, dont la valeur de revente est considérée comme nulle.

N'étant pas matériels, les autres postes, dont le dénouement est inférieur à 6 mois, ne font pas l'objet d'une actualisation.

Analyse d'écart entre les évaluations « French Gaap » et « Solvabilité 2 » (en M€)

ACTIF 31/12/2017 (en M€)	Solvabilité II	Solvabilité I	S2 - S1	S2 / S1
Autres actifs	612,3	737,8	-125,5	-17%
Frais d'acquisition reportés		16,7	-16,7	-100%
Actifs incorporels	5,2	13,9	-8,6	-62%
Impôts différés actifs		55,2	-55,2	-100%
Immobilisations corporelles pour usage propre	28,9	73,9	-45,0	-61%
Dépôts auprès des cédantes	0,8	0,8		
Créances nées d'opérations d'assurance	74,8	74,8		
Créances nées d'opérations de réassurance	23,1	23,1		
Autres créances (hors assurance)	139,7	139,7		
Trésorerie et équivalent trésorerie	339,6	339,6		

D.2 Provisions techniques

Les provisions techniques représentent des réserves constituées par le Groupe pour faire face à ses engagements d'assurance, pris envers ses assurés en vertu des garanties souscrites.

Les provisions techniques du Groupe sont inscrites au bilan en normes Solvabilité II à leur valeur économique qui correspond à une valeur de transfert.

Leur montant est égal à la somme de la meilleure estimation des engagements et d'une marge de risque.

Elles doivent répondre au principe imposé par le législateur qui est celui des engagements réglementés et doivent à tout instant être représentées par des actifs équivalents.

Le tableau S.02.01.02 figurant en annexe du présent rapport présente la valeur des provisions techniques.

PROVISIONS TECHNIQUES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

Les provisions techniques correspondent au cumul des provisions techniques des différentes entités constituantes de la **SGAM Groupe Matmut**. Du fait de sa constitution, la **SGAM Groupe Matmut** ne porte pas d'engagements d'assurance autres que ceux des entités faisant partie du de la **SGAM**.

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques, en norme Solvabilité 2, détaillées par ligne d'activité, pour les principales activités, au 31 décembre 2017 :

Lignes d'affaires (LoB) Y compris acceptations proportionnelles en M€	Provisions techniques brutes			Total	Provision cédée	Provision Technique nette de réassurance
	dont Best Estimate de primes	Best Estimate de réserves	Marge de risque			
4 RC Automobile	37,5	918,8	56,4	1 012,7	27,2	985,5
5 Automobile autre	61,3	55,6	28,3	145,2	0,1	145,0
7 Incendie et autres dommages aux biens	18,8	208,1	29,2	256,1	36,5	219,6
8 RC Générale	4,7	220,8	16,0	241,6	37,8	203,8
30 Engagements d'assurance vie - Contrats avec PB	0,0	1 050,7	11,5	1 062,2	0,0	1 062,2
34 Rentes issues de contrats non vie	0,0	224,8	2,6	227,4	0,0	227,4
Autres	-12,8	240,0	45,9	273,2	7,7	265,5
TOTAL - SGAM Groupe Matmut (6 affiliées)	109,6	2 918,8	189,9	3 218,2	109,3	3 108,9

BASES, MÉTHODES ET PRINCIPALES HYPOTHÈSES

Les provisions techniques calculées en norme prudentielle sont le Best Estimate (primes et sinistres, pour les activités Non Vie) et la marge de risque.

Pour prendre en compte la réassurance, les Best Estimate donnent lieu à la détermination des créances qui correspondent aux montants recouvrables auprès des réassureurs.

Segmentation

Les calculs sont réalisés selon une segmentation par groupe homogène de risque, qui permet un niveau de détail suffisant et satisfaisant pour l'établissement des comptes tant en norme française qu'en norme prudentielle « S2 ».

Best Estimate

Pour les activités « Non Vie » (IARD et Santé), les provisions Best Estimate sont déterminées en distinguant :

- Le Best Estimate de primes : celui-ci est calculé au titre des engagements futurs pris par l'entreprise et pour lesquels aucune action pour modifier l'engagement est envisageable (révision des cotisations, résiliation).
- Best Estimate de sinistres : cette provision prend en compte tous les sinistres qui se sont produits (déclarés ou non encore déclarés) et non encore réglés ou seulement partiellement réglés.

Pour ces deux évaluations, après détermination des différents flux constitutifs de ces provisions (cotisations, prestations, recours, frais...), à l'aide de méthodologies principalement « chain ladder », l'actualisation est effectuée avec la courbe des taux retenue – au 31 décembre 2017 - fournie par l'EIOPA, sans ajustement.

Pour les activités vie et notamment les contrats avec participation aux bénéficiaires, les provisions sont obtenues par une méthode stochastique (moyenne sur l'ensemble des scénarios). L'actualisation est réalisée, pour chaque scénario, sur la base de courbes des déflateurs de chaque scénario.

Marge de risque

Elle correspond à la somme des marges de risque des différentes entités constituant le Groupe. La méthode employée par chaque entité est décrite dans les rapports des différentes entités ; deux méthodes différentes sont actuellement appliquées.

Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques

Il porte principalement sur l'évolution des paramètres suivants :

- pour les activités non vie : l'inflation et les taux d'intérêts mais également la réglementation et la jurisprudence en matière d'indemnisation ;
- pour l'activité vie : les lois de rachat et de décès ainsi que la probabilité de réalisation de situations issues de scénarios économiques combinant plusieurs facteurs de risque.

**Différences d'évaluation entre la norme prudentielle « Solvabilité 2 » et les comptes sociaux
(norme française)**

Lignes d'affaires (LoB) Y compris acceptations proportionnelles en M€		Provisions techniques brutes		Ecart
		Norme Solvabilité 2*	Normes françaises (**)	
4	RC Automobile	1 012,7	1 263,2	-250,5
5	Automobile autre	145,2	110,9	34,2
7	Incendie et autres dommages aux biens	256,1	248,7	7,4
8	RC Générale	241,6	277,0	-35,4
30	Engagements d'assurance vie - Contrats avec PB	1 062,2	1 001,1	61,1
34	Rentes issues de contrats non vie	227,4	278,2	-50,8
	Autres	273,2	323,6	-50,5
TOTAL - SGAM Groupe Matmut (6 affiliées)		3 218,2	3 502,7	-284,5

* Y compris marge de risque

** hors provisions pour ristournes et pour sinistres non encore manifestés

Les principales différences entre les deux évaluations résultent :

Pour les activités non vie :

- La réglementation Solvabilité 2 est basée sur une règle de « meilleure estimation alors que la réglementation française prévoit la prise en compte de prudences dans les provisions. De plus, pour les provisions mathématiques des rentes, la réglementation française impose certaines hypothèses de calcul (table de mortalité, taux de revalorisation de la rente, taux d'actualisation fixe sur toute la durée) ;
- Les provisions Solvabilité 2 tiennent compte d'une actualisation des flux futurs, sur la base d'une courbe de taux) qui n'est pas admis dans les provisions en norme française

Pour les activités vie : En norme française, le calcul est rétrospectif alors qu'en norme solvabilité 2, le calcul est prospectif.

Par ailleurs, la réglementation Solvabilité 2 inclut une marge de risque.

MONTANTS RECOUVRABLES AU TITRE DES CONTRATS DE RÉASSURANCE

Pour le Groupe, ce poste ne concerne que l'assurance non vie et est déterminé au niveau des entités concernées.

La meilleure estimation des créances de réassurance est réalisée séparément pour les estimations relatives aux provisions pour primes et celles relatives aux provisions pour sinistres à payer. Les créances de réassurance figurant à l'actif du bilan font l'objet d'un calcul Best Estimate par ligne d'activité et par survenance ; il est également tenu compte d'une ventilation par réassureur afin de prendre en compte les pertes probables du fait d'un risque de défaut de la contrepartie.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La **SGAM Groupe Matmut** n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation Solvabilité 2 (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions). Elle n'applique ni la correction pour volatilité, ni l'ajustement égalisateur. De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

MÉTHODOLOGIES ET HYPOTHÈSES DE VALORISATION

La provision pour égalisation est mise à zéro car sans fondement en Solvabilité 2.

Les emprunts bancaires sont valorisés en tenant compte des flux futurs actualisés.

Les engagements sociaux sont valorisés selon les principes de la norme IAS 19.

Les impôts différés :

- pour chaque rubrique du bilan, la base fiscale Solvabilité 1 est comparée à la valeur Solvabilité 2 et un impôt différé est constaté sur cette différence.
- le cas échéant, l'impôt lié aux déficits reportables et les crédits d'impôts reportables sont activés à due concurrence de l'impôt différé passif figurant au bilan.
- à l'inverse, les reports et sursis d'imposition sont inscrits au passif du bilan en norme prudentielle.
- le taux d'imposition retenu est de 34.43% (taux de droit commun + contribution additionnelle), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins values long terme).
- les impôts différés calculés sur les écarts de valorisation entre celle établie en normes françaises et celle établie en norme prudentielle sont nettés au bilan.

N'étant pas matériels, les autres postes, dont le dénouement est inférieur à 6 mois, ne font pas l'objet d'une actualisation.

ANALYSE D'ÉCART ENTRE LES ÉVALUATIONS « FRENCH GAAP » ET « SOLVABILITÉ 2 » (EN M€)

PASSIF 31/12/2017 (en M€)	Solvabilité II	Solvabilité I	S2 - S1	S2 / S2
Provisions techniques – non-vie	1 883,3	2 168,5	-285,2	-13,2%
Provisions techniques - vie (hors UC ou indexés)	1 334,9	1 334,2	0,7	0,1%
Provisions techniques UC ou indexés	0,0	0,0	0,0	-100,0%
Autres passifs	504,1	294,3	209,8	71,3%
Provisions autres que les provisions techniques	1,9	1,7	0,2	11,1%
Provision pour retraite et autres avantages	52,3	13,9	38,4	276,9%
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	4,2	4,2		
Impôts différés passifs	170,7	0,0	170,7	
Dettes envers les établissements de crédit	55,3	54,8	0,5	0,9%
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	2,4	2,4		
Dettes nées d'opérations d'assurance	10,8	10,8		
Dettes nées d'opérations de réassurance	6,7	6,7		
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	189,6	189,6		
Dettes subordonnées	10,0	10,0		
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	10,0	10,0		
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	0,3	0,3		
TOTAL	3 722,4	3 797,1	-74,7	-2,0%

L'écart constaté sur la valorisation des provisions de retraite s'explique par le fait que les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes statutaires, mais mentionnés en annexe.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

E

Gestion du capital



Matmut
GROUPE

E.1 Fonds propres

Les principes, objectifs et procédures de gestion des fonds propres sont définis par la politique financière du Groupe, revue au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration.

Conformément aux principes établis dans ce document, chaque entité du Groupe doit disposer d'un niveau de fonds propres en adéquation avec le développement normal de son activité, lui permettant de respecter le cadre d'appétence aux risques défini dans la stratégie.

Les fonds propres du Groupe font l'objet d'évaluations sur l'horizon de projection dans le cadre des processus de l'ORSA.

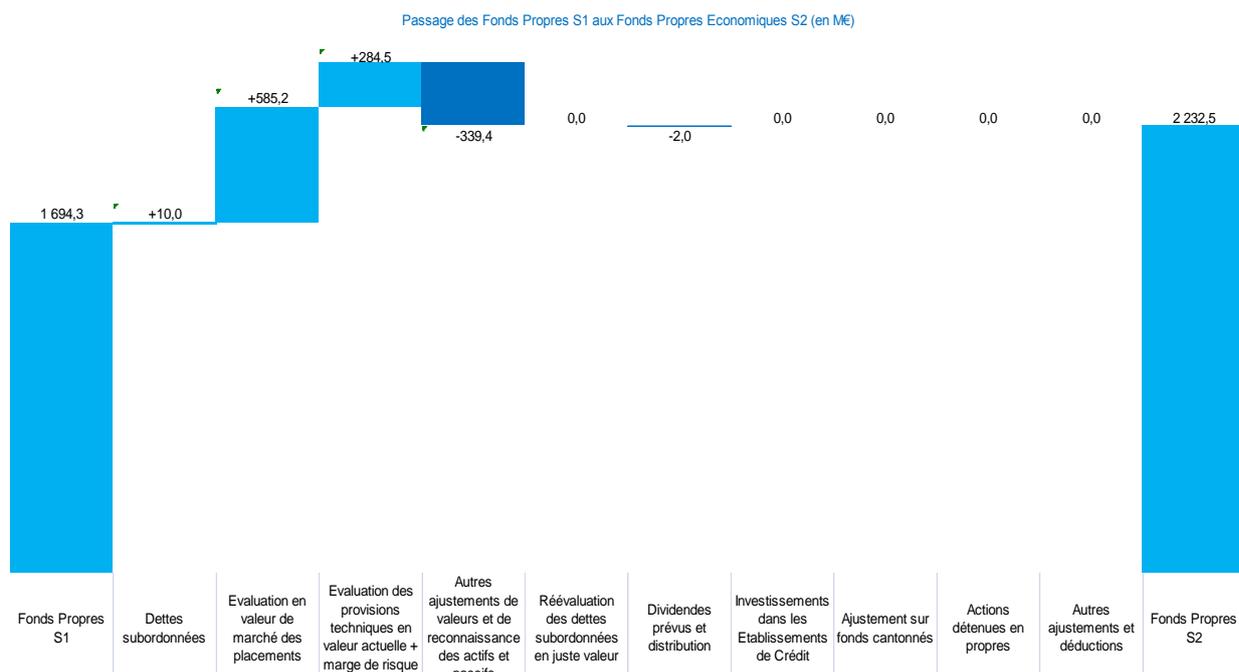
Les fonds propres du Groupe, valorisés conformément aux normes prudentielles Solvabilité II, figurent dans le tableau S.23.01.22 « fonds propres » en annexe du présent rapport.

La structure des fonds propres par niveau est présentée dans le tableau suivant. Aucun changement notable n'est intervenu qualitativement dans cette structure depuis la précédente période de référence. Quantitativement, la variation du fonds d'établissement entre 2016 et 2017 s'explique par l'entrée des entités **AMF SAM, Mutlog et Mutlog Garanties** dans le périmètre du **Groupe Matmut**.

en M€	2017					2016				
	Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
Capital social ou Fonds d'établissement	211,2	211,2				202,4	202,4			
Réserve de réconciliation	2 011,3	2 011,3				1 742,9	1 742,9			
Dettes subordonnées	10,0		10,0							
Intérêts minoritaires non disponibles pour le groupe	16,3	16,3				17,4	17,4			
Fonds propres de base disponibles à la couverture du SCR	2 216,2	2 206,2	10,0			1 927,9	1 927,9			
Fonds propres de base disponibles à la couverture du MCR	2 216,2	2 206,2	10,0			1 927,9	1 927,9			

Le calcul de la solvabilité du Groupe est effectué sur la base des comptes consolidés (première méthode, dite « méthode par défaut »).

Le passage du bilan norme française au bilan norme prudentielle (avant déduction des intérêts minoritaires non disponibles) s'effectue comme suit :



Aucun élément de fonds propres de base ne fait l'objet des mesures transitoires prévues à l'article 308 ter, paragraphe 9 et 10, de la directive 2009/138/CE.

Le capital de solvabilité requis pour le *Groupe Matmut* peut se décomposer de la manière suivante :

SCR du Groupe Matmut - en M€	2017
SCR calculé sur la base des données consolidées (art 335 paragraphe 1 a) b) c) du règlement délégué 2015/35 de la Commission Européenne	1 032,9
Part proportionnelle du SCR des entreprises visées à l'art 335 paragraphe 1 d)	31,5
TOTAL	1 064,4

Il n'y a pas d'effet de diversification important au niveau du Groupe.

Le SCR du *Groupe Matmut* respecte le montant minimum prévu à l'article 230, paragraphe 2, deuxième alinéa, points a) et b) de la Directive 2009/138/CE.

Le capital de solvabilité requis, les fonds propres S2 et le MCR des entreprises d'assurance constituant le *Groupe Matmut* sont les suivants :

Données 2017 en M€	MCR	SCR solos	Fonds Propres S2 solos
Entreprises visées à l'article 335 §1.a), b) et c) du Règlement Délégué 2015/35/CE			
Matmut SAM	243,8	836,7	1 611,7
Matmut Vie	26,4	63,7	105,7
AMF Assurances	22,8	61,6	115,5
Ociane Groupe Matmut	22,6	90,2	360,0
Inter Mutuelles Entreprises	8,7	34,8	70,7
Matmut Protection Juridique	6,7	23,3	36,2
Matmut Mutualité	6,2	24,9	88,1
AMF SAM	3,7	10,5	41,0
Mutlog	3,7	9,2	38,1
Mutlog Garanties	3,7	8,9	47,6
Entreprises visées à l'article 335 § 1.d)			
MutRé	7,9	91,1	139,3

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

INFORMATIONS QUANTITATIVES SUR LE CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

Pour l'évaluation de sa solvabilité, la **SGAM Groupe Matmut** utilise la formule standard dans la mesure où les risques liés à l'activité des différentes entités sont ceux pris en compte dans le périmètre et l'approche modulaire de cette formule (risques assurantiels et financiers). De plus, la forte homogénéité de la gestion et de la gouvernance de la SGAM impliquent que la formule standard paraît adéquate pour capter le profil de risque et mesurer la solvabilité de la SGAM.

La commercialisation des contrats d'assurance annuels avec tacite reconduction est également cohérente avec le calcul du SCR sur l'horizon d'un an.

Enfin, les travaux de comparaison des calibrations des principaux paramètres de la formule standard avec les propres paramètres de la **SGAM Groupe Matmut** montrent que celles-ci sont soit conformes soit prudentes au regard de son profil de risque.

Le capital de solvabilité requis est présenté dans l'état S.25.01.21 «capital de Solvabilité requis – Formule Standard » en annexe du présent rapport.

Le tableau ci-dessous indique le capital de solvabilité requis (SCR), par module de risque, au 31 décembre 2017 ainsi que le minimum de capital requis (MCR).

Le calcul du SCR est réalisé à partir de la formule standard, selon les paramètres prévus par la réglementation Solvabilité 2. La **SGAM Groupe Matmut** n'utilise pas de paramètres spécifiques ; les simplifications utilisées sont uniquement effectuées sur la base des recommandations stipulées par la réglementation.

en M€	2017 SGAM Matmut 6 affiliées	2016 Groupe Matmut 3 affiliées	2017 / 2016
Risque de Marché	873,9	832,1	5%
Risque de contrepartie	30,1	30,2	0%
Risque Vie	28,5	19,8	44%
Risque Santé	124,2	107,1	16%
Risque Non Vie	567,0	511,3	11%
Diversification	- 419,1	- 376,6	11%
SCR Incorporels	4,2	5,0	-16%
BSCR	1 208,8	1 128,9	7%
SCR Opérationnel	63,6	61,0	4%
SCR NCP	31,5	53,8	-41%
Ajustements (provisions techniques et impôts différés)	- 239,6	- 193,1	24%
SCR	1 064,4	1 050,7	1%
MCR	356,2	333,9	7%

La **SGAM Groupe Matmut** affiche un SCR de 1 064,4 millions d'euros, dont les deux principaux risques sont le risque de marché et le risque de souscription non vie.

Risque de marché :

Ce risque est le plus important. A l'intérieur de ce risque, le portefeuille actions porte le poids le plus significatif du fait de la proportion des actifs soumis à ce risque dans le total des placements ainsi que par le niveau de choc appliqué sur ce type d'actifs.

Risque de souscription non vie :

Le poids de ce risque est également significatif dans le SCR global avec notamment le risque de primes et réserves. Dans les provisions, la part significative est due aux provisions de sinistres dont notamment celles du risque Automobile – en lien direct avec l'activité du **Groupe Matmut**.

Le MCR est calculé dans le respect de la méthode décrite dans les textes en vigueur. Le montant obtenu par ce calcul est supérieur au seuil défini par la directive (3,7 millions d'euros) et se situe dans la fourchette de 25 % à 45 % du SCR prévue par cette même Directive.

La **SGAM Groupe Matmut** couvre parfaitement son SCR ; son ratio de solvabilité s'établit au 31 décembre 2017 à 208 %.

E.3 Utilisation du sous module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Ce paragraphe est sans objet pour le *Groupe Matmut* qui n'utilise pas de modèle interne.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Ce paragraphe est sans objet pour le *Groupe Matmut* qui n'utilise pas de modèle interne.

E.5 Non respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Les résultats des projections réalisées dans le cadre de l'ORSA permettent d'établir que les fonds propres économiques du *Groupe Matmut* sur l'horizon du plan d'affaires ORSA, y compris dans un contexte de chocs, couvrent les exigences réglementaires de capitaux.

Les fonds propres répondent également aux critères qualité imposés par la réglementation.

Annexes



Matmut
GROUPE

		Valeur Solvabilité II
Actifs		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	5 249 414,71
Actifs d'impôts différés	R0040	0,00
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	430 069 136,72
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	4 806 670 581,43
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	258 941 610,04
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	214 652 048,90
Actions	R0100	192 818 222,31
Actions — cotées	R0110	9 415 615,92
Actions — non cotées	R0120	183 402 606,39
Obligations	R0130	2 783 307 416,21
Obligations d'État	R0140	244 149 278,81
Obligations d'entreprise	R0150	1 883 070 492,65
Titres structurés	R0160	656 087 644,75
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	1 269 436 881,28
Produits dérivés	R0190	362 000,00
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	86 199 747,55
Autres investissements	R0210	952 655,14
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	1 141,41
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	17 466 302,42
Avances sur police	R0240	820 785,12
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	16 645 517,30
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	109 292 156,60
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	102 080 464,39
Non-vie hors santé	R0290	101 392 506,54
Santé similaire à la non-vie	R0300	687 957,85
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	7 211 692,21
Santé similaire à la vie	R0320	9 528 499,89
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-2 316 807,68
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	787 190,96
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	74 849 189,00
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	23 140 400,00
Autres créances (hors assurance)	R0380	139 749 302,00
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	339 606 913,00
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	5 946 881 728,25

Excédent d'actif sur passif	R1000	2 224 513 726,79
-----------------------------	-------	------------------

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	1 883 297 203,53
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	1 738 366 355,83
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0,00
Meilleure estimation	R0540	1 594 330 363,29
Marge de risque	R0550	144 035 992,54
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	144 930 847,70
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0,00
Meilleure estimation	R0580	122 881 930,85
Marge de risque	R0590	22 048 916,85
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	1 334 934 693,11
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	13 949 251,85
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0,00
Meilleure estimation	R0630	9 634 947,19
Marge de risque	R0640	4 314 304,66
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	1 320 985 441,26
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0,00
Meilleure estimation	R0670	1 301 503 063,44
Marge de risque	R0680	19 482 377,82
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0,00
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 913 125,88
Provisions pour retraite	R0760	52 258 503,00
Dépôts des réassureurs	R0770	4 242 556,00
Passifs d'impôts différés	R0780	170 710 136,94
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	55 252 931,00
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	2 365 724,00
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	10 832 566,00
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	6 681 067,00
Autres dettes (hors assurance)	R0840	189 600 722,00
Passifs subordonnés	R0850	10 000 000,00
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	10 000 000,00
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	278 773,00
Total du passif	R0900	3 722 368 001,46

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0200
Primes émises																		
Brut — Assurance directe	R0110	307 558 449,00	177 534 255,50	0,00	321 478 647,17	514 338 114,10	0,00	380 160 563,01	86 693 689,79	0,00	95 875 863,07	101 164 668,82	695 462,50	0,00	0,00	0,00	0,00	1 985 499 712,96
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0,00	1 795 892,29	0,00	0,00	0,00	0,00	345 750,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 141 642,79
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part des réassureurs	R0140	4 589 246,73	544 959,51	0,00	3 920 488,11	6 661 833,11	0,00	45 970 180,21	1 242 914,12	0,00	0,00	0,00	404 310,90	0,00	0,00	0,00	0,00	63 333 932,69
Net	R0200	302 969 202,27	178 785 188,28	0,00	317 558 159,06	507 676 280,99	0,00	334 536 133,30	85 450 775,67	0,00	95 875 863,07	101 164 668,82	291 151,60	0,00	0,00	0,00	0,00	1 924 307 423,06
Primes acquises																		
Brut — Assurance directe	R0210	315 028 609,29	177 651 754,75	0,00	322 937 818,21	516 382 410,57	0,00	381 042 937,35	87 749 180,73	0,00	94 128 309,55	100 641 881,21	725 784,90	0,00	0,00	0,00	0,00	1 996 288 686,56
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0,00	1 795 892,29	0,00	0,00	0,00	0,00	345 750,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 141 642,79
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part des réassureurs	R0240	4 589 246,73	544 959,51	0,00	3 920 488,11	6 661 833,11	0,00	45 970 180,21	1 242 914,12	0,00	0,00	0,00	416 354,60	0,00	0,00	0,00	0,00	63 345 976,39
Net	R0300	310 439 362,56	178 902 687,53	0,00	319 017 330,10	509 720 577,46	0,00	335 418 507,64	86 506 266,61	0,00	94 128 309,55	100 641 881,21	309 430,30	0,00	0,00	0,00	0,00	1 935 084 352,96
Charge des sinistres																		
Brut — Assurance directe	R0310	262 453 826,62	33 130 646,58	0,00	399 105 161,93	399 158 747,62	0,00	215 163 022,60	16 579 729,09	0,00	36 272 256,30	50 867 384,22	249 436,30	0,00	0,00	0,00	0,00	1 412 980 211,26
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0,00	584 413,39	0,00	2 963,61	-684 127,63	0,00	-3 350,87	37 351,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-62 750,23
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 829,60
Part des réassureurs	R0340	4 609 850,75	0,00	0,00	4 495 591,59	254 439,89	0,00	19 577 601,06	-1 663 786,99	0,00	0,00	0,00	210 428,10	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 829,60
Net	R0400	257 843 975,87	33 715 059,97	0,00	394 612 533,95	398 220 180,10	0,00	195 582 070,67	18 280 867,36	0,00	36 272 256,30	50 867 384,22	39 008,20	0,00	0,00	0,00	0,00	1 385 433 336,64
Variation des autres provisions techniques																		
Brut — Assurance directe	R0410	724 796,30	-8 329,51	0,00	5 351 124,84	199 773,32	0,00	324 787,21	441 543,65	0,00	-751 373,05	-5 574,85	-186 976,40	0,00	0,00	0,00	0,00	6 089 771,51
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part des réassureurs	R0440	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-156 075,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-156 075,00
Net	R0500	724 796,30	-8 329,51	0,00	5 351 124,84	199 773,32	0,00	324 787,21	441 543,65	0,00	-751 373,05	-5 574,85	-30 901,40	0,00	0,00	0,00	0,00	6 245 846,51
Dépenses engagées																		
	R0550	64 406 184,52	55 803 145,47	0,00	107 082 064,95	184 143 703,45	0,00	141 723 081,02	30 808 919,14	0,00	45 879 648,88	40 936 894,91	312 629,90	0,00	0,00	0,00	0,00	671 096 272,24
Autres dépenses																		
	R1200																	727 507,09
Total des dépenses																		
	R1300																	671 823 779,33

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410	5 760 728,21	65 311 887,18	0,00	18 248 524,80	0,00	0,00	1 614 540,00	90 935 680,19
Part des réassureurs	R1420	3 470 275,64	17 590,58	0,00	6 177 916,62	0,00	0,00	0,00	9 665 782,84
Net	R1500	2 290 452,57	65 294 296,60	0,00	12 070 608,18	0,00	0,00	1 614 540,00	81 269 897,35
Primes acquises									
Brut	R1510	5 616 470,01	65 311 887,18	0,00	18 248 524,80	0,00	0,00	1 614 540,00	90 791 421,99
Part des réassureurs	R1520	3 526 054,14	17 590,58	0,00	6 177 916,62	0,00	0,00	0,00	9 721 561,34
Net	R1600	2 090 415,87	65 294 296,60	0,00	12 070 608,18	0,00	0,00	1 614 540,00	81 069 860,65
Charge des sinistres									
Brut	R1610	4 115 658,76	49 990 041,01	0,00	7 482 745,44	0,00	0,00	2 520 028,58	64 108 473,79
Part des réassureurs	R1620	3 663 317,90	0,00	0,00	2 597 732,90	0,00	0,00	0,00	6 261 050,80
Net	R1700	452 340,86	49 990 041,01	0,00	4 885 012,54	0,00	0,00	2 520 028,58	57 847 422,99
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710	-153 313,90	43 069 038,42	134,82	-1 142 869,41	0,00	0,00	-495 345,93	41 277 644,00
Part des réassureurs	R1720	-276 176,02	0,00	0,00	-43 364,96	0,00	0,00	0,00	-319 540,98
Net	R1800	122 862,12	43 069 038,42	134,82	-1 099 504,45	0,00	0,00	-495 345,93	41 597 184,98
Dépenses engagées	R1900	2 108 394,70	4 014 169,37	8,30	8 588 498,86	0,00	0,00	66 181,82	14 777 253,05
Autres dépenses									
	R2500								121 463,70
Total des dépenses									
	R2600								14 898 716,75

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0120
Risque de marché	R0010	873 919 617,25		Aucun
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	30 118 354,94		
Risque de souscription en vie	R0030	28 485 340,18	Aucun	Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	124 241 630,61	Aucun	Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	567 002 850,69	Aucun	Aucun
Diversification	R0060	-419 117 459,89		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	4 199 531,77		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1 208 849 865,55		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	63 570 520,51		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-91 573 451,09		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-147 977 700,80		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0,00		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	1 032 869 234,17		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0,00		
Capital de solvabilité requis	R0220	1 064 374 907,17		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0,00		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0,00		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0,00		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0,00		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0,00		
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	356 206 737,19		
Informations sur les autres entités				
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	0,00		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) — Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	0,00		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) — Institutions de retraite professionnelle	R0520	0,00		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) — capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	0,00		
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	31 505 673,00		
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	0,00		
SCR global				
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	0,00		
Capital de solvabilité requis	R0570	1 064 374 907,17		

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Type de code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle	
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	(suite)
FRANCE	5329058200017	Code spécifique	SCI LANCEREAUX	Autre	société de droit commun	Non mutuelle		
FRANCE	52983657900019	Code spécifique	MATMUT MUTUALITE LIVRE	Autre	mutuelle régie par le code de la mutualité	Mutuelle		
FRANCE	969500389E3GEX8DE26	LEI	I.M.ASSISTANCE SA	Autre	Société anonyme	Non mutuelle		
FRANCE	96950071F53BQ7SBP046	LEI	INTER MUTUELLES SOLUTIONS	Autre	Société anonyme	Non mutuelle		
FRANCE	43404401200012	Code spécifique	MATMUT DÉVELOPPEMENT	Autre	Société anonyme	Non mutuelle		
FRANCE	49920325500017	Code spécifique	MATMUT IMMOBILIER SA	Autre	Société anonyme	Non mutuelle		
FRANCE	50042562400011	Code spécifique	MATMUT LOCATION VÉHICULES	Autre	Société anonyme	Non mutuelle		
FRANCE	969500A3MKUUPM2XVQ65	LEI	MUTRÉ SA	Entreprise multibranches	Société anonyme	Non mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	
FRANCE	82137699300019	Code spécifique	MPE	Autre	société de droit commun	Non mutuelle		
FRANCE	41256305800020	Code spécifique	OFI HOLDING	Autre	Société anonyme	Non mutuelle		
FRANCE	9695004LR4YV03ERV7B3	LEI	SGAM Groupe Matmut	Autre	Société d'assurance mutuelle	Mutuelle		
FRANCE	969500NFMN7WXX2EYK68	LEI	AMF	Entreprise d'assurance non vie	Société d'assurance mutuelle	Mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	
FRANCE	969500TGV20DWSIW1W82	LEI	MATMUT	Entreprise d'assurance non vie	Société d'assurance mutuelle	Mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	
FRANCE	969500OW3012GCVMW258	LEI	MATMUT PROTECTION JURIDIQUE	Entreprise d'assurance non vie	Société anonyme	Non mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	
FRANCE	969500VW2GY87F3FM178	LEI	Matmut Mutualité	Entreprise d'assurance non vie	mutuelle régie par le code de la mutualité	Mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	
FRANCE	969500DVROWSFZJQFW75	LEI	MATMUT VIE	Entreprise d'assurance vie	Société anonyme	Non mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	
FRANCE	969500G5UUI0BSWV2M68	LEI	AMF ASSURANCES	Entreprise d'assurance non vie	Société anonyme	Non mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	
FRANCE	969500W0AJLW5FGSIB15	LEI	INTER MUTUELLES ENTREPRISES	Entreprise d'assurance non vie	Société anonyme	Non mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	
FRANCE	9695008HVKUQLCSNF172	LEI	Ociane Groupe Matmut	Entreprise multibranches	mutuelle régie par le code de la mutualité	Mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	
FRANCE	969500N48BV9MPS5182	LEI	MUTLOG	Entreprise d'assurance vie	mutuelle régie par le code de la mutualité	Mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	
FRANCE	969500SOV6U08S8A1F91	LEI	MUTLOG GARANTIES	Entreprise d'assurance non vie	mutuelle régie par le code de la mutualité	Mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	

Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
	99,98%	100,00%	99,98%	Dominante		Incluse dans le contrôle du groupe		Première méthode : consolidation intégrale
	100,00%	100,00%	100,00%	Dominante		Incluse dans le contrôle du groupe		Première méthode : consolidation intégrale
	28,27%	28,27%	28,27%	Significative		Incluse dans le contrôle du groupe		Première méthode : méthode de la mise en équivalence corrigée
	60,00%	100,00%	60,00%	Dominante		Incluse dans le contrôle du groupe		Première méthode : consolidation intégrale
	100,00%	100,00%	100,00%	Dominante		Incluse dans le contrôle du groupe		Première méthode : méthode de la mise en équivalence corrigée
	100,00%	100,00%	100,00%	Dominante		Incluse dans le contrôle du groupe		Première méthode : consolidation intégrale
	100,00%	100,00%	100,00%	Dominante		Incluse dans le contrôle du groupe		Première méthode : consolidation intégrale
	34,58%	34,58%	34,58%	Significative		Incluse dans le contrôle du groupe		Première méthode : méthode de la mise en équivalence corrigée
	100,00%	100,00%	100,00%	Dominante		Incluse dans le contrôle du groupe		Première méthode : consolidation intégrale
	25,76%	25,76%	25,76%	Significative		Incluse dans le contrôle du groupe		Première méthode : méthode de la mise en équivalence corrigée
	100,00%	100,00%	100,00%	Dominante		Incluse dans le contrôle du groupe		Première méthode : consolidation intégrale
	100,00%	100,00%	100,00%	Dominante		Incluse dans le contrôle du groupe		Première méthode : consolidation intégrale
	100,00%	100,00%	100,00%	Dominante		Incluse dans le contrôle du groupe		Première méthode : consolidation intégrale
	97,50%	100,00%	97,50%	Dominante		Incluse dans le contrôle du groupe		Première méthode : consolidation intégrale
	100,00%	100,00%	100,00%	Dominante		Incluse dans le contrôle du groupe		Première méthode : consolidation intégrale
	99,89%	100,00%	99,89%	Dominante		Incluse dans le contrôle du groupe		Première méthode : consolidation intégrale
	100,00%	100,00%	100,00%	Dominante		Incluse dans le contrôle du groupe		Première méthode : consolidation intégrale
	60,00%	100,00%	60,00%	Dominante		Incluse dans le contrôle du groupe		Première méthode : consolidation intégrale
	100,00%	100,00%	100,00%	Dominante		Incluse dans le contrôle du groupe		Première méthode : consolidation intégrale
	100,00%	100,00%	100,00%	Dominante		Incluse dans le contrôle du groupe		Première méthode : consolidation intégrale
	100,00%	100,00%	100,00%	Dominante		Incluse dans le contrôle du groupe		Première méthode : consolidation intégrale

2017

66 RUE DE SOTTEVILLE
76100 ROUEN
MATMUT.FR



Matmut
GROUPE